

UK TRADE PARTNERSHIP PROGRAMME (UKTP) IN THE COMOROS

PROGRAMME POUR LES PARTENARIATS
COMMERCIAUX AVEC LE ROYAUME-UNI : PROJET
EN UNION DES COMORES

POLITIQUE NATIONALE QUALITE DE L'UNION DES COMORES (Document validé – Version finale)

Par

**Monsieur Aboubacry BARO, Consultant International CCI
Monsieur SAID HASSANI Mohamed, Consultant National CCI**

Décembre 2020

TABLE DES MATIERES

i. Avant-propos	4
ii. Sigles et abréviations.....	5
iii. Définition des terminologies	6
I. Contexte et Justification	9
II. Caractéristiques de l'infrastructure nationale qualité des Comores - Etat des lieux	11
1. Normalisation.....	11
2. Règlementation technique.....	14
3. Métrologie	17
4. Accréditation	19
5. Evaluation de la conformité	19
5.1. Inspection	20
5.2. Analyses et essais.....	24
5.3. Certification.....	26
5.3.1. Certification Produit	26
5.3.2. Certification Systèmes	26
6. Promotion de la qualité et culture qualité	27
6.1. Mouvements et Associations de la Qualité	27
6.2. Associations de Consommateurs	27
6.3. Management de la qualité : cabinets de formation et consultants	28
6.4. Prix National de la Qualité	28
6.5. Mesures incitatives pour les organismes engagés dans une démarche qualité.....	29
6.6. Formation, sensibilisation à la culture qualité.....	29
7. Défis liés à l'Infrastructure Nationale Qualité : opportunités et faiblesses	29
III. ORIENTATION DE POLITIQUE NATIONALE QUALITE.....	32
1. Cadre de référence.....	32
1.1. Au plan National	32
1.2. Au plan Régional	32
1.3. Au plan International.....	32
2. Vision de la PNQ	33
3. Objectifs stratégiques de la PNQ	33

3.1.	Objectif général.....	33
3.2.	Objectifs Spécifiques	33
4.	Axes stratégiques d'intervention de la PNQ.....	33
5.	Principes directeurs	34
IV.	DOMAINES THEMATIQUES D'ACTIONS PRIORITAIRES	34
1.	Normalisation.....	34
2.	Règlementation technique	34
3.	Métrologie	35
4.	Accréditation	35
5.	Evaluation de la conformité	35
5.1.	Inspection	35
5.2.	Analyses et essais.....	36
5.3.	Certification.....	36
6.	Promotion de la qualité.....	36
6.1.	Renforcement des capacités d'action des entreprises et des structures d'appui	36
6.2.	Promotion de la culture qualité	37
6.3.	Promotion d'un environnement favorable à la qualité	37
6.4.	Appui aux Associations de consommateurs.....	37
6.5.	Participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation	38
6.6.	Renforcement du dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité	38
V.	CADRE DE MISE EN ŒUVRE.....	38
1.	Cadre institutionnel de mise en œuvre.....	38
2.	Financement de la PNQ	39
3.	Mise en œuvre de la PNQ	39
4.	Conditions de succès de la PNQ.....	40
VI.	PILOTAGE, SUIVI, EVALUATION, COORDINATION DE LA PNQ	40
VII.	ANNEXES.....	41
	Annexe 1 : Cadre Logique de la Politique Nationale Qualité	Error! Bookmark not defined.
	Annexe 2 : Plan d'action de la Politique Nationale Qualité	69

i. Avant-propos

La Politique Nationale Qualité (PNQ) est un instrument de base pour le Gouvernement dans l'établissement et la supervision du Système d'Infrastructure Qualité (SIQ). Elle fixe les objectifs du SIQ, une feuille de route et un calendrier pour le mettre en place. Elle est un document stratégique national en matière de qualité. A ce titre, elle servira de référence à toutes les activités, projets et programmes dans ce domaine afin d'avoir une approche cohérente, efficace et efficiente des différents acteurs et intervenants (Etat, secteur public, secteur privé, partenaires techniques et financiers, ...). La mise en œuvre de cette PNQ permettrait à l'Union des Comores de disposer d'un SIQ opérationnel et reconnu sur les plans régional et international en même temps qu'une réglementation technique appropriée pour protéger la santé et la sécurité de notre population et préserver notre environnement et notre écosystème.

Un des principaux résultats attendus de la PNQ est l'amélioration de la capacité du pays à participer aux échanges commerciaux régionaux et internationaux par la valorisation de nos produits et services et par la compétitivité des entreprises comoriennes.

La PNQ s'inscrit dans la stratégie nationale de développement économique et social et vise à asseoir une culture qualité aussi bien au sein de l'Administration publique qu'au niveau de la société civile et du secteur privé pour un développement économique inclusif et durable de l'Union des Comores.

C'est pourquoi, le Gouvernement de l'Union des Comores mettra tout en œuvre pour une mobilisation des ressources nécessaires pour l'opérationnalisation du SIQ et se souciera dans la réglementation technique qui en découlerait conformément aux Accords de l'OMC sur les Obstacles Techniques au Commerce (OTC) et les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) auxquels l'Union des Comores a souscrit.

Dans la mise en œuvre de cette PNQ, le Gouvernement de l'Union des Comores portera une attention particulière aux cultures d'exportation comme les produits de rente (la vanille, l'Ylang et le Girofle) et ainsi que le Tourisme qui sont parmi les domaines prioritaires dans la stratégie nationale de développement économique et social.

ii. Sigles et abréviations

ANACM	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
ANAMEV	Agence Nationale des Médicaments et des Evacuations Sanitaires
BCN	Bureau Comorien de la Normalisation
CCI	Centre du Commerce International
CNN	Conseil National de Normalisation
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique australe et orientale (Common Market of Eastern and Southern Africa, en anglais)
CQ	Centre de Quarantaine
DESP	Direction des Etablissements de Soins Publics et Privés
DGI	Direction Générale de l'Industrie
FCC	Fédération Comorienne des Consommateurs
IAC	Institutions d'appui au Commerce
IGS	Inspection Générale de la Santé
INQ	Infrastructure Nationale de la Qualité
INRAPE	Institut National Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement
ISO	Organisation internationale de Normalisation
LCQ	Laboratoire de Contrôle Qualité
LNTPB	Laboratoire National des Travaux Publics et des Bâtiments
OCOPHARMA	Office Comorien des Produits Pharmaceutiques
OCPI	Office Comorien de la Propriété Intellectuelle
OIML	Organisation Internationale de la Métrologie Légale
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAV	Office National de la Vanille
ONCQCPH	Office National de Contrôle Qualité et de Certification des Produits Halieutiques
ONM	Office National de Métrologie
ONN	Office National de Normalisation
ONV	Office national de la vanille
PNQ	politique nationale de la qualité
PRIDE	Programme intégré de développement des échanges
PRPV	programme national de protection des végétaux
RU	Royaume Uni
S2C	Société Comorienne de Certification
SNQ	Service de la normalisation et de la qualité
SONEDE	Société nationale d'exploitation et de distribution des eaux.
STABEX	Fond de stabilisation des recettes d'exportation sur les produits agricoles
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UDC	Université Des Comores
UE	Union Européenne

iii. Définition des terminologies

1. Accréditation : procédure par laquelle un organisme faisant autorité reconnaît formellement qu'un organisme ou une personne est compétente pour effectuer des tâches spécifiques;

2. Assurance de la Qualité : partie du management de la qualité visant à donner confiance en ce que les exigences pour la qualité seront satisfaites; politique de management de la qualité qui garantit de façon continue des exigences qualité d'un produit fini

3. Certification : procédure par laquelle une tierce partie donne une attestation écrite qu'un produit, procédé ou service est conforme aux exigences spécifiées;

4. Concertation avec les parties prenantes : relation réciproque de coopération volontaire entre une organisation et ses parties prenantes dans l'objectif de parvenir à des résultats acceptables mutuellement ;

5. Conformité : satisfaction d'une exigence ; respect des normes.

6. Consensus : "accord général caractérisé par l'absence d'opposition ferme à l'encontre de l'essentiel du sujet émanant d'une partie importante des intérêts en jeu et par un processus de recherche de prise en considération des vues de toutes les parties concernées et de rapprochement des positions divergentes éventuelles" ;

Note : "Le consensus n'implique pas nécessairement l'unanimité" (Guide ISO/CEI 2).

7. Contrôle : évaluation de la conformité par observation et jugement accompagné, si nécessaire, de mesurages, d'essais ou de calibrage ;

8. Essai : détermination d'une ou de plusieurs caractéristiques d'un objet de l'évaluation de la conformité selon une procédure spécifique ;

9. Evaluation de la conformité : démonstration à partir des mesures, contrôles que des exigences spécifiées relatives à un produit, procédé, système, personne ou organisme sont respectées ;

10. Etalon national de mesure : étalon (une mesure) reconnu par une décision nationale pour servir, dans un pays, comme la base d'attribution de valeurs à d'autres étalons de la grandeur concernée ;

11. Etalonnage : ensemble d'opérations qui établissent, dans des conditions spécifiées, la relation entre les valeurs de la grandeur indiquée par un instrument de mesure ou système de mesure, ou les valeurs représentées par une mesure matérialisée ou un matériel de référence et les valeurs correspondantes réalisées par les normes ;

12. Inspection : examen (de contrôle) de la conception d'un produit, d'un procédé ou d'une installation et la détermination de sa conformité avec les exigences spécifiques ou, sur la base d'un jugement professionnel, avec les exigences générales ;

13. Institut National de Métrologie : institution désignée par une décision nationale pour développer et maintenir les étalons nationaux de mesure pour une ou plusieurs grandeurs;

14. Infrastructure de la qualité : Ensemble du cadre institutionnel (public ou privé) requis pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie (scientifique, industrielle et légale), l'accréditation et les services d'évaluation de la conformité (inspection, essais et étalonnages, et certification des produits et des systèmes) nécessaires pour fournir la preuve acceptable que les produits et services satisfont aux exigences définies, qu'elles soient exigées par les autorités réglementaires (règlement technique) ou par le marché (de manière contractuelle ou tacite) ;

15. Métrologie : science des mesurages ;

16. Métrologie légale : mesure couvrant les exigences techniques obligatoires. Elle s'assure que les mesures ayant trait au commerce, à l'environnement, à la santé publique et à la sécurité sont correctes;

17. Norme nationale : norme qui est adoptée par un organisme national de normalisation et mise à la disposition du public;

18. Organisme National de Normalisation : organisme de normalisation reconnu au niveau national qui est éligible pour être le membre national des organisations internationales et régionales de normalisation correspondantes;

19. Qualité : l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences;

20. Régulateur : autorité chargée en vertu de la loi de superviser la mise en œuvre et l'administration des règlements techniques et comprend les différents départements ministériels nationaux et provinciaux, les autorités locales et les organismes de réglementation établis par la législation. Normalement il s'agit d'une autorité indépendante des départements ministériels ;

21. Norme : document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques pour des activités ou leurs résultats, visant l'atteinte du degré optimal d'ordre dans un contexte donné ;

22. Normalisation : activité d'établissement, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné ;

25. Organismes d'évaluation de la conformité (OEC) : les laboratoires d'essai et d'étalonnage, les organismes de certification et les organismes d'inspection qui sont sujets à accréditation ;

26. Partie prenante : individu ou groupe d'individus soumis à l'influence de l'organisation ou pouvant l'influencer (ISO 9000, 2015) ;

27. Règlement Technique : document qui énonce un ensemble de caractéristiques d'un produit ou les procédés et méthodes de production s'y rapportant, y compris les dispositions administratives qui s'y appliquent, dont le respect est obligatoire ;

29. Traçabilité : aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un article ou d'une activité, ou d'articles ou d'activités semblables, au moyen d'une identification enregistrée ;

30. Traçabilité de la mesure : propriété d'un résultat de mesure selon laquelle ce résultat peut être relié à une référence par l'intermédiaire d'une chaîne ininterrompue et documentée d'étalonnages dont chacun contribue à l'incertitude de mesure.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La mise en place d'un Système d'Infrastructure Qualité (SIQ) est une des mesures les plus positives et concrètes que puisse prendre un pays en développement pour développer une économie dynamique, source de prospérité, de santé et de bien-être.

L'Infrastructure Qualité (IQ) est un système contribuant à l'atteinte d'objectifs en matière de politiques publiques, dans des secteurs tels que le développement industriel, la compétitivité sur les marchés internationaux, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et humaines, la sécurité sanitaire des aliments, la santé, l'environnement et le changement climatique.

Elle comprend des éléments essentiels pour répondre aux besoins des citoyens d'un pays, des consommateurs, des entreprises et de toute autre structure qui leur proposent des biens et services.

Le SIQ couvre des aspects essentiels au niveau des politiques, des institutions, des fournisseurs de biens et services, mais également de l'utilisation à valeur ajoutée de normes nationales, régionales comme internationales et de procédures d'évaluation de la conformité. Il est une combinaison d'initiatives, d'institutions, d'organisations, d'activités et de personnes et il repose sur une Politique Nationale de la Qualité (PNQ) et des institutions pour la mettre en œuvre, un cadre réglementaire, des fournisseurs de services qualité, des entreprises, des clients et des consommateurs (y compris les citoyens, en tant que « consommateurs finaux de services publics »). La qualité vise à assurer que les produits et services respectent les exigences des clients. Une autre manière de comprendre cette approche est l'adaptation des produits et services à l'usage auquel ils sont destinés.

Considérer la qualité comme étant l'adaptation d'un bien ou d'un service aux besoins et aux exigences des consommateurs permet d'utiliser le SIQ pour atteindre des résultats concrets en relevant une grande variété de défis en plus de la qualité du produit ou du service. La sécurité sanitaire des aliments, la santé, l'environnement, la lutte contre le changement climatique, la responsabilité sociétale, les questions de genre, sont autant d'exemples particulièrement intéressants pour les pays en développement.

Un SIQ est un système dynamique. Le terme « dynamique » met l'accent sur les actions. Ces actions visent à fournir des résultats et sont évaluées en fonction de ces résultats. La notion de « système » souligne que ses différentes composantes interagissent entre elles pour fournir des résultats globaux supérieurs à ceux qui seraient atteints si chacune des parties travaillait indépendamment.

Un SIQ est un catalyseur permettant d'améliorer la qualité des produits et services à l'échelle nationale. Il aide à stimuler la demande en faveur de ces produits et services, ainsi que les entreprises individuelles et l'économie dans son ensemble. En aidant l'industrie du pays à respecter les exigences des marchés d'exportation, un SIQ améliore la compétitivité de l'économie nationale et sa capacité à participer au commerce international et aux chaînes de valeur.

Un SIQ est un puissant outil de définition, de développement et de vérification des exigences de qualité des produits et services. Il vérifie et démontre que des produits ou services respectent ces exigences. Il assure que les exigences en matière de qualité et les produits et services qui en découlent respectent les exigences les plus récentes et les bonnes pratiques nécessaires dans le cadre de la participation au commerce international.

Notons qu'il n'existe pas de modèle de SIQ prêt à l'emploi applicable à tous les pays. Une approche sur mesure est nécessaire. Le SIQ doit être adapté aux exigences nationales, régionales et internationales préalablement identifiées par une évaluation détaillée des besoins.

La définition de la Politique Nationale de la Qualité entre dans ce cadre et vise à mettre en place dans l'Union des Comores une Infrastructure Nationale de la Qualité reconnue aux niveaux régional et international.

L'état des lieux de l'INQ de l'Union des Comores montre que le Service National de la Qualité (SNQ) est considéré comme l'Organisme National de Normalisation (ONN) du pays. La majorité des textes légaux constituant la réglementation technique sont incohérents alors que leurs synergies et complémentarités sont nécessaires pour être plus efficaces. La métrologie reste encore à l'étape embryonnaire de l'IQ en Union des Comores. Les services d'inspection ou de contrôle, les organismes de certification et les laboratoires d'analyses et d'essais, qui constituent les organismes d'évaluation de la conformité, ont beaucoup de difficultés dans l'exécution de leurs activités.

L'Union des Comores ne dispose pas d'un organisme national de certification système et ce sont des organismes étrangers qui offrent ces services. Pour l'heure, il y a peu de mouvements et associations de promotion de la qualité et il n'existe pas un prix national qualité institué à l'Union des Comores. L'IQ a réellement besoin d'être renforcée.

Il est donc nécessaire et utile d'évaluer l'IQ et de formuler la PNQ de l'Union des Comores en se focalisant surtout sur les cultures d'exportation comme les produits de rente (Vanille, Ylang ylang et Girofle) et le tourisme qui procurent les devises au pays. En effet, l'inexistence de la PNQ et le cadre réglementaire technique inadéquat et incohérent restent parmi les grands défis spécifiques liés à l'INQ. La promotion de l'exportation des produits de rente (Vanille, Ylang ylang et Girofle) et le tourisme est l'une des priorités du Gouvernement de l'Union des Comores. Ces filières prioritaires et à haut potentiel commercial ont été identifiées pour l'investissement, jouant ainsi un rôle stratégique dans l'économie nationale en tant que source de devises et de revenus pour un grand nombre de ménages ruraux. Leur compétitivité et leur accès aux marchés régionaux et internationaux hautement réglementés exigent le respect des normes de qualité internationales et des exigences SPS.

II. CARACTERISTIQUES DE L'INFRASTRUCTURE NATIONALE QUALITE DES COMORES - ETAT DES LIEUX

L'Infrastructure de la qualité : ensemble du cadre institutionnel (public ou privé) requis pour établir et mettre en œuvre la normalisation, la métrologie (scientifique, industrielle et légale), l'accréditation et les services d'évaluation de la conformité (inspection, essais et étalonnages, et certification des produits et des systèmes) nécessaires pour fournir la preuve acceptable que les produits et services satisfont aux exigences définies, qu'elles soient exigées par les autorités réglementaires (règlement technique) ou par le marché (de manière contractuelle ou tacite).

De manière générale, l'Infrastructure Nationale Qualité (INQ) s'appuie sur les domaines techniques de la qualité ci-après :

- La normalisation ;
- La réglementation technique ;
- La métrologie ;
- L'évaluation de la conformité par les Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC) :
 - ✓ analyses et essais par les laboratoires ;
 - ✓ inspection ;
 - ✓ certification produit et certification système ;
- L'accréditation des OEC.

1. Normalisation

La normalisation est l'activité d'établissement, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné.

Les normes sont essentielles pour la qualité des produits et des services. Elles stimulent l'industrialisation, la recherche et développement, la libre et saine compétition et servent d'outils de facilitation des échanges. Elles facilitent la conformité réglementaire et accroissent les possibilités d'accès aux marchés pour les petites et moyennes entreprises. Elles peuvent servir de base aux règlements techniques nationaux, sans pour autant constituer des obstacles techniques non nécessaires au commerce.

L'élaboration de normes est un travail collectif dans la mesure où les Comités Techniques de Normalisation qui comprennent les industriels, les utilisateurs, les organismes de recherche, les départements ministériels et les consommateurs travaillent ensemble par consensus pour parvenir à

des documents techniques qui répondent aux exigences de la société et de la technologie. Les activités de normalisation sont conduites à travers un Organisme National de Normalisation (ONN) reconnu au niveau national, régional et international. Les principales activités de l'ONN sont : le développement, la coordination, la révision, la modification, la réédition, l'interprétation ou la production des normes techniques qui sont destinées à répondre aux besoins industriels, technologiques, commerciaux et autres des pays. L'ONN s'assure que les normes élaborées sont promulguées, publiées et promues pour une application effective. Il représente un pays donné à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et également à toute initiative régionale de coopération en matière de normalisation.

Etat des lieux

Le décret N° 99 – 087 /CE du 22 juillet 1999 portant création du Service de la Normalisation et de la Qualité (SNQ), constitue le texte réglementaire de portée générale sur la normalisation aux Comores.

Le Service de la Normalisation et de la Qualité (SNQ) est considéré comme l'Organisme National de Normalisation (ONN) du pays.

C'est un service au sein de la Direction Générale de l'Industrie du Ministère de l'Economie, des investissements et de l'Energie.

Il est doté de deux (2) employés et ses ressources financières proviennent essentiellement du budget ordinaire de l'Etat.

Les missions principales du SNQ sont de :

1. Elaborer et codifier l'ensemble des règles techniques relatives à toute production et/ou distribution et toutes importations nationales. Ces prescriptions concernant
 - a. La composition, la qualité et les dimensions des produits.
 - b. La gamme de produit à fabriquer.
 - c. La simplification de procéder de fabrication.
 - d. L'interchangeabilité des pièces d'appareillage utilisées dans les ateliers de production.
2. Coordonner tous travaux et études concernant la normalisation ainsi l'acquisition de la documentation normative.
3. Elaborer, adopter, promouvoir l'adoption et l'application des normes nationales qui favorisent les échanges pour une grande intégration des produits nationaux dans le marché régional et international ;
4. Assister les entreprises dans la gestion de la qualité ;
5. Défendre la qualité des produits et services par la création d'un système national de certification et dans l'avenir, la création d'un label Comorien de conformité aux normes ;
6. Mettre en place une loi sur la métrologie complément nécessaire à la normalisation ;

7. Offrir des avis techniques et service – conseil aussi bien au pouvoir public qu'au secteur privé ;
8. Représenter les Comores auprès des organismes régionaux, internationaux de normalisation
9. Défendre les consommateurs et les intérêts du pays en qualité des produits, biens et services ;
10. Organiser des formations et stages pour la sensibilisation, le perfectionnement des entreprises physiques et/ou morales de normalisation et qualité.

Avec l'appui du programme PRIDE de la COI/UE, le SNQ était membre abonné de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et membre correspondant de l'Organisation Internationale de la Métrologie Légale (OIML) de 2000 à 2002. Faute des moyens financiers, le SNQ n'a pas pu maintenir son adhésion à ces deux organisations internationales. Pendant la durée du programme PRIDE, le SNQ a participé comme membre du Comité de Coopération technique de normalisation de l'Océan Indien.

Au niveau régional, le SNQ est membre du COMESA et bénéficie de l'accès aux normes du COMESA.

Jusqu'à présent, environ 80 normes du Codex ont été adoptées, mais non promulguées comme normes nationales et promues aux secteurs concernés.

Un Conseil National de Normalisation (CNN) a été créé par le décret n°12-210/PR du 02/12/2012. Ce dernier stipule, dans son article 2, que le CNN a pour attributions :

- L'identification et l'analyse des besoins en normes des différents secteurs de l'Economie Nationale ;
- La mise en place des Comités techniques pour l'élaboration des normes Comoriennes ;
- L'approbation, l'appropriation, l'harmonisation et l'adoption des normes offertes par le COMESA et d'autres organismes de normalisation ;
- La création d'une marque de conformité à la norme Comorienne et l'octroi des licences.

Un budget de fonctionnement est proposé avec un plan d'action pour les activités du Conseil National de Normalisation (CNN). Malheureusement le CNN n'a jamais fonctionné.

Les atouts, les faiblesses, les difficultés et les besoins du SNQ sont :

Atouts :

- ✓ Cadre légal et réglementaire ;

Faiblesses :

- ✓ Insuffisance de normes nationales de qualité;
- ✓ Insuffisance de ressources humaines;
- ✓ Insuffisance de vulgarisation des règlements techniques et normes ;
- ✓ Insuffisance de programmes de formation et de planification en matière de normalisation et disciplines connexes.
- ✓ Défaut de budget de fonctionnement

- ✓ Absence d'un plan d'action

Difficultés :

- ✓ Faible motivation du personnel ;
- ✓ Faible participation aux réunions régionales et internationales en matière de normalisation et disciplines connexes ;
- ✓ Faible participation des experts dans des réunions de normalisation ;
- ✓ Insuffisance de moyens matériels dans les laboratoires ;
- ✓ Insuffisance de formations en matière de normalisation ;
- ✓ Insuffisance de moyens pour participer aux travaux de normalisation (COMESA) ;
- ✓ Insuffisance des moyens financiers pour adhérer dans les organismes internationaux de normalisation (ISO, ARSO, CEI, etc.) en tant que membre à part entière.

Besoins :

- ✓ Infrastructures suffisantes, équipées et adaptées;
- ✓ Equipements des laboratoires ;
- ✓ Renforcement en Ressources humaines ;
- ✓ Renforcement des capacités ;
- ✓ Motivation du personnel ;
- ✓ Moyens de déplacement ;
- ✓ Protection de la marque nationale de conformité aux normes ;
- ✓ Formation d'auditeurs.

2. Règlementation technique

Un **Règlement Technique** est un document qui énonce un ensemble de caractéristiques d'un produit ou les procédés et méthodes de production s'y rapportant, y compris les dispositions administratives qui s'y appliquent, dont le respect est obligatoire.

L'application des règlements techniques vise à protéger la santé et la sécurité des consommateurs et de l'environnement. Les règlements techniques sont également utilisés pour juguler les mauvaises pratiques commerciales. Aussi, il convient de s'assurer que l'élaboration et l'application des règlements techniques s'opèrent de manière coordonnée et harmonisée dans le pays.

Etat des lieux

Il existe un cadre réglementaire spécifique à la réglementation technique aux Comores.

Les principaux textes réglementaires faisant office de règlements techniques y relatifs :

- ✓ **Décret N° 99 – 087 /CE du 22 juillet 1999** du Comité d'Etat, portant création, mission et organisation du Service de la Normalisation et de la Qualité des Produits de Consommation
- ✓ **Loi n°12-016/AU du 20/12/2012**, relative à la Métrologie
- ✓ **Décret n°12-210/PR du 02/12/2012** du Président de la République, portant création du Conseil National de Normalisation (CNN).
- ✓ **Décret n°13-007/PR du 17/01/2013**, du Président de la République, portant promulgation de la loi N°12-016/AU du 20 décembre 2012, portant loi sur la métrologie
- ✓ **Décret N°17-079/PR du 10 juillet 2017** pour administrer la loi N°12-026/AU, du 20 décembre 2012, portant sur la métrologie légale, promulgué par le décret N°13-007/PR du 17 janvier 2013, pour l'ONM.
- ✓ **Arrêté n°13-063/MPEEIA du 15/08/2013** du Ministre de la production, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat, portant adoption et application des normes sanitaires et phytosanitaires du Codex Alimentarius.
- ✓ **Arrêté n°114-086/MPEEIA du 15/11/2014** du Ministre de la production, de l'environnement, de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat, portant adoption et application des normes sanitaires et phytosanitaires du Codex Alimentarius.
- ✓ **Décret N° 13-119 /PR, du 15 NOV 2013**, portant statuts du Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB),
- ✓ **Arrêté N°17-033/VP / MAPEATU /CAB**, portant mise en application des dispositions de contrôle – qualité au Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB)
- ✓ **Arrêté N° 19-014, du 23/ 12/ 2019**, portant présence obligatoire d'un laboratoire géotechnique agréé par l'Etat surtout chantier des travaux de génie civil aux Comores,
- ✓ **Arrêté N° 19-015**, portant certificat de validité délivré par le Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment dans le cadre des ouvrages de Génie civil
- ✓ **Projet d'arrêté** Fixant les tarifs aux essais et sondages géotechniques réalisés par le LNTPB
- ✓ **Projet d'arrêté**, déterminant les secteurs d'interventions du LNTPB

Ce sont surtout les domaines de l'agriculture, du commerce, de la santé, les travaux publics et le bâtiment qui sont couverts par ces règlements techniques.

Les structures impliquées sont le SNQ, les Directions de la Protection des Végétaux, de la Santé Animale du ministère en charge de la Production, Agriculture, Pêche, etc.) et le Département de la Pharmacie, du Médicament et des Laboratoires (DPML) au Ministère en charge de la Santé.

Notons aussi qu'il y a plusieurs plans/programmes, projets, politiques, lois et stratégies qui constituent ces règlements techniques et parmi lesquels, citons :

- ✓ **Décret n°93-214/PR du 31/12/1993**, portant adoption de la Politique Nationale de l'Environnement
- ✓ **Loi n°94-037 du 21/12/1994**, portant Code de l'eau aux Comores
- ✓ **Loi n°11-001/AU du 26/03/2011**, portant code la santé

- ✓ **Loi n°95-013/AU du 24/06/1995**, portant Code de la santé publique et de l'action sociale pour le bien être de la population
- ✓ **Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D)**
- ✓ **Loi N°13-014/AU du 26/12/2013**, relative à la concurrence en Union des Comores
- ✓ **Loi n°2011-27/AU du 29/12/2011**, Relative à la passation des marchés publics
- ✓ Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA) ;
- ✓ Politique Nationale sur le Changement Climatique (PNCC) ;
- ✓ Politique forestière des Comores ;
- ✓ Stratégie Agricole Nationale (SAN) ;
- ✓ Règlement Sanitaire International (RSI)

On peut signaler que les textes, ci-après, ont été validés techniquement et sont en cours d'approbation par les autorités compétentes :

- Décret du Président de la République, portant organisation et fonctionnement de l'Office Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires en Union des Comores
- Décret du Président de la République Relatif à l'importation des animaux vivants, de poissons, de denrées alimentaires et de sous-produits animaux en Union des Comores
- Décret du Président de la République, portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de la Protection des Végétaux.
- Décret du Président de la République, relatif à l'étiquetage des produits alimentaires préemballés.
- Arrêté du Ministre en charge de l'agriculture, relatif au contrôle sanitaire des végétaux ou des produits végétaux à l'importation ou à l'exportation
- Arrête du Ministre en charge de l'agriculture, portant établissement des principes généraux et des prescriptions générales de la législation alimentaire, de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaire
- Arrêté du Ministre en charge de l'agriculture, portant Approbation des modèles de procès-verbaux de constat d'infraction, de prélèvement d'échantillons et de saisie
- Arrêté conjoint du Ministre en charge des Finances et du Ministre en charge de l'Agriculture, portant création de Taxe des droits d'instruction des dossiers du contrôle des produits phytosanitaire par l'Agence Nationale de la protection des Végétaux
- Arrêté du Ministre en charge de l'agriculture, portant réglementation des conditions d'hygiène applicables aux Établissements de préparation, transformation, conditionnement, entreposage ou distribution des denrées alimentaires animales ou d'origine animale destinées au marché local

Il convient de signaler que la majorité de ces textes légaux sont incohérents alors que leurs synergies et complémentarités sont nécessaires pour être plus efficaces. Signalons aussi qu'il n'y a pas réellement des règlements techniques spécifiques pour la protection des consommateurs, la

répression des fraudes, la santé et sécurité au travail, aux Comores. Il y a la nécessité de coupler les programmes nationaux qualité relatifs à la norme ISO 9001 avec d'autres programmes liés à la sécurité du consommateur relatifs à la norme FSSC 22000.

3. Métrologie

La métrologie est la science de la mesure et ses applications. Elle peut être subdivisée en métrologie légale, métrologie industrielle et métrologie scientifique. La mise en place d'un Institut National de Métrologie (INM) ou d'un Laboratoire d'Etalonnage National (LEN) pour la métrologie scientifique assure qu'un système national d'étalonnage est établi, maintenu et continuellement mis à niveau pour avoir des étalons nationaux raccordés aux étalons internationaux pertinents. L'INM permet également le raccordement des Etalons Primaires Nationaux (EPN) vers l'industrie, les organismes chargés de l'application des lois et d'autres utilisateurs. Les étalons primaires nationaux conservés à l'INM ou au LEN doivent être raccordés aux étalons internationaux pertinents.

L'Etat doit s'assurer que tous les autres étalons et instruments de mesure utilisés dans l'industrie, le commerce et par les organismes de contrôle et d'inspection chargés de l'application de réglementation sont périodiquement raccordés aux étalons nationaux.

Dans le cadre de ses activités de métrologie, l'Etat s'inspire de la Convention du Mètre, du Système International d'Unités (SIU), des dispositions des accords conclus dans le cadre du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM) et de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML). Par ailleurs, l'Etat doit garantir la traçabilité de sa métrologie en fonction des procédures du Bureau International des Poids et Mesures (BIPM).

Aussi l'Etat doit s'assurer que :

- Une **loi sur la métrologie** est adoptée pour encadrer les activités de métrologie dans toutes ses facettes, pour assurer le fonctionnement et le maintien d'une infrastructure de métrologie efficace (cf. document de référence OIML D1 Edition 2012 - Eléments pour une Loi de Métrologie);
- La **métrologie scientifique** est mise en œuvre par un Organisme national de Métrologie comme par exemple un Institut National de Métrologie (INM) ou un Laboratoire d'Etalonnage National (LEN) pour assurer qu'un système national d'étalonnage est établi, maintenu et continuellement mis à niveau pour avoir des étalons nationaux raccordés aux étalons internationaux pertinents ;
- Un service de **métrologie légale** efficace est bien établi pour la vérification des instruments de mesure, en vue de garantir la loyauté des transactions commerciales, la sauvegarde de la santé et de la sécurité des consommateurs et la protection de l'environnement. Par ailleurs, ce service doit être disséminé sur toute l'étendue du territoire national pour assurer les missions ci-dessus décrites.
- La **métrologie industrielle** est soutenue et développée pour garantir la fiabilité et l'exactitude des mesures effectuées dans les unités de fabrication et de transformation ;

- La **traçabilité des étalons nationaux** est assurée pour garantir leur exactitude, leur fiabilité et leur reconnaissance au niveau régional et international.

Etat des lieux

L'Office national de métrologie (ONM) a été créé par le décret N°17-079/PR du 10 juillet 2017 pour administrer la loi N°12-026/AU, du 20 décembre 2012, portant sur la métrologie légale, promulgué par le décret N°13-007/PR du 17 janvier 2013.

Les principales missions de l'ONM définies, dans l'article 7 de la loi N° 12-026/AU, sont :

- Assurer l'application de la loi sur la métrologie légale ;
- Assurer l'exécution, le maintien et la conservation des étalons nationaux conformément aux unités légales ;
- Elaborer les prescriptions techniques relatives aux moyens de mesurages assujettis aux contrôles de l'Etat ;
- Effectuer les essais de modèles des moyens de mesurages ;
- Assurer l'exécution et l'étalonnage des instruments et de vérification ;
- Effectuer la vérification et la surveillance d'emploi des moyens de mesurage dans la commerce ;
- Offrir un service d'étalonnage à l'industrie et à d'autres organismes publiques et privés ;
- Assurer la diffusion et la publication des normes et réglementations techniques nationales, régionales et internationales homologuées par les autorités
- Effectuer les expertises ou fournir sur demande des prestations dans le domaine du mesurage ;
- Etablir et appliquer les règlements sur le mesurage et l'étiquetage de certains produits ou marchandises
- Représenter l'Etat auprès des Organisations Internationales notamment l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML) ;

Malgré l'élaboration de documents décrivant le fonctionnement de l'ONM, ce dernier n'est composé que d'une seule personne. Et cet office ne dispose ni d'un laboratoire, ni de ressources pour être opérationnel.

Egalement, la Société Comorienne de Certification (S2C) propose d'effectuer des activités de métrologie auprès des entreprises, plus particulièrement l'étalonnage et la vérification des balances.

Au total, nous pouvons retenir que la métrologie reste encore à l'étape embryonnaire aux Comores.

4. Accréditation

L'accréditation est la reconnaissance formelle (officielle) par une tierce partie, de la compétence d'un "organisme d'évaluation de la conformité" à réaliser des activités spécifiques d'évaluation de la conformité. Elle permet d'établir la compétence technique, l'impartialité et l'intégrité des Organismes d'Evaluation de la Conformité (OEC) qui réalisent des inspections, des essais, la certification des produits, la certification de systèmes et la certification du personnel. Elle assure que ces OEC opèrent en conformité avec les exigences de la norme internationale régissant des tâches spécifiques. En délivrant un certificat de conformité, l'OEC accrédité permet d'éliminer les évaluations multiples, renforçant ainsi la compétitivité des expéditions de marchandises sur les marchés cibles.

Etat des lieux

Les Comores ne disposent pas d'un Organisme National d'Accréditation comme la plupart des pays de la sous-région et les organismes d'évaluation de la conformité s'adressent directement aux organismes d'accréditation étrangers. Apparemment, le pays n'a pas aussi de facilités pour avoir accès aux services d'autres organismes régionaux ou internationaux d'accréditation. L'accréditation des laboratoires est très chère et elle exige beaucoup de moyens humains, matériels et financiers et, la fiabilité de leurs résultats d'analyse en dépend vu le degré de leur engagement à la démarche qualité. Le manque de sensibilisation et de formation suffisante à la démarche qualité est aussi l'un des grands défis pour la bonne compréhension de l'importance de l'accréditation.

5. Evaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité est le processus consistant à déterminer si les marchandises, les services, systèmes, processus, personnel, etc. sont conformes aux normes, règlements techniques ou spécifications techniques. Une infrastructure d'évaluation de la conformité bien établie veille à ce que les biens et services soient sûrs et utilisables, afin d'assurer leur compétitivité sur les marchés cibles. Les réglementations techniques sont formulées de manière à ne pas engendrer d'obstacles techniques au commerce ou autres obstacles ou mesures non nécessaires au sens de l'Accord de l'OMC sur les OTC. L'infrastructure d'évaluation de la conformité est donc un outil de facilitation des échanges et contribue de manière significative à la promotion du développement économique durable.

Les organismes d'évaluation de la conformité sont essentiellement :

- ✓ Les services d'inspection ou de contrôle ;
- ✓ Les organismes de certification ;
- ✓ Les laboratoires d'analyses et d'essais.

Etat des lieux

5.1. Inspection

Les secteurs prioritaires dans lesquels s'exerce l'inspection concernent, dans la plupart des cas, les aliments, les animaux vivants, les aliments des animaux, les médicaments et les produits vétérinaires, les produits d'origine animale (peaux et cuirs, viandes et produits carnés, les boyaux, les alevins, les semences pour l'insémination artificielle), les matériaux de construction, les produits pharmaceutiques, les produits phytosanitaires ainsi que les végétaux et produits végétaux destinés à l'importation et/ou à l'exportation.

Les services d'inspection sont essentiellement constitués de structures techniques des départements ministériels ci-après :

- ✓ Ministre de l'Economie, des Investissements et de l'Energie, Chargé de l'Intégration Economique, du Tourisme et de l'Artisanat ;
- ✓ Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports terrestres, chargé des affaires foncières ;
- ✓ Ministre de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Genre.

Le décret N° 99 – 087 /CE du 22 juillet 1999 portant création, mission et organisation du Service de la Normalisation et de la Qualité (SNQ) des Produits de Consommation aux Comores constitue l'un des instruments juridiques relatifs à l'inspection. Notons qu'il n'existe pas d'organisme de coordination des actions d'inspection au niveau national.

Les textes cités, ci-dessous, en cours d'approbation par les autorités compétentes et ainsi que les codes de la santé et de l'eau permettent aux Comores :

- o la protection des végétaux, en plus des dispositions sur la surveillance phytosanitaire du territoire national, contiennent des mécanismes d'inspection des végétaux, produits végétaux, et autres articles réglementés destinés à l'importation ainsi qu'à l'exportation.
- o la gestion des pesticides et contiennent des mécanismes d'inspection des pesticides utilisés dans le secteur agricole et industriel ainsi qu'en matière de santé et d'hygiène publique
- Décret du Président de la République, portant organisation et fonctionnement de l'Office Nationale de la Sécurité Sanitaire et de la Qualité des Denrées Alimentaires en Union des Comores
- Décret du Président de la République Relatif à l'importation des animaux vivants, de poissons, de denrées alimentaires et de sous-produits animaux en Union des Comores

- Décret du Président de la République, portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale de la Protection des Végétaux.
- Décret du Président de la République, relatif à l'étiquetage des produits alimentaires préemballés.
- Arrêté du Ministre en charge de l'agriculture, relatif au contrôle sanitaire des végétaux ou des produits végétaux à l'importation ou à l'exportation
- Arrête du Ministre en charge de l'agriculture, portant établissement des principes généraux et des prescriptions générales de la législation alimentaire, de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaire
- Arrêté du Ministre en charge de l'agriculture, portant Approbation des modèles de procès-verbaux de constat d'infraction, de prélèvement d'échantillons et de saisie
- Arrêté conjoint du Ministre en charge des Finances et du Ministre en charge de l'Agriculture, portant création de Taxe des droits d'instruction des dossiers du contrôle des produits phytosanitaire par l'Agence Nationale de la protection des Végétaux
- Arrêté du Ministre en charge de l'agriculture, portant réglementation des conditions d'hygiène applicables aux Établissements de préparation, transformation, conditionnement, entreposage ou distribution des denrées alimentaires animales ou d'origine animale destinées au marché local

Bien que les Comores soient dotées d'instruments juridiques adéquats relatifs à la santé végétale, le service de la Protection des Végétaux ne dispose pas de laboratoire. C'est le Laboratoire phytopathologie-entomologie (LPE-INRAPE) qui devrait assurer les analyses de la qualité des pesticides et de leurs résidus dans les aliments et l'environnement. En outre, LPE-INRAPE accuse des lacunes quant aux moyens humains et matériels, aux infrastructures appropriées pour le stockage des pesticides, aux infrastructures de quarantaine phytosanitaire ainsi qu'aux mini-laboratoires de diagnostics rapides aux points d'entrées déclarés (postes frontières).

Le tableau 1 présente les différents organismes d'inspection.

Tableau 1 : Organismes d'inspection

Organisme	Structure de tutelle	Domaine d'activités
Service de la Normalisation et de la Qualité (SNQ)	Ministre de l'Economie, des Investissements et de l'Energie, Chargé de l'Intégration Economique, du Tourisme et de l'Artisanat.	Surveillance du Marché, inspections menées sur les points d'entrée, vérification des documents accompagnant les marchandises, etc.

Service pour la Protection des Végétaux	Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports terrestres, chargé des affaires foncières	Contrôle des pesticides, contrôle phytosanitaire à l'import/export des végétaux et produits végétaux, quarantaine végétale dans le commerce des végétaux et produits végétaux et délivrance de Certificats Phytosanitaires (CP) et de Permis d'Importation (PI), notification de non-conformité
Service pour la Santé Animale	Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports terrestres, chargé des affaires foncières	Contrôle et Inspection sanitaire et quarantaine dans le commerce des animaux et produits animaux, des médicaments et produits vétérinaires et délivrance de certificats sanitaires (CS) Contrôle et inspection des semences pour insémination artificielle, des alevins et des aliments pour bétail
Inspection des Pharmacies et des Laboratoires	Inspection Générale de la Santé du Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.	Toutes expertises et contrôles techniques relatifs à la qualité des médicaments, des locaux et des services.
Agence Nationale des Médicaments et des Evacuations Sanitaires	Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre	Décision d'agrément de l'importation, à la distribution en gros ou détail, qu conditionnement, à la conservation, à l'exportation, à la mise sur le marché des médicaments et spécialité pharmaceutiques

Direction des Etablissements de Soins Publics et Privés	Direction Générale de la Santé du Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre	Veille à la disponibilité des produits de santé efficaces, sûrs, de qualité et accessibles à l'ensemble de la population ; Coordination sur l'élaboration et la diffusion des textes législatifs et réglementaires, et les normes relatives à la pharmacie, aux services de santé, aux produits de santé, aux médicaments, à la biologie médicales, à la médecine et à la pharmacopée traditionnelle.
Police Sanitaire	Direction Générale de la Santé du Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre	Contrôle le bon état et la salubrité des aliments importés jusqu'à la consommation conformément aux textes en vigueur
Laboratoire National des Travaux Publics et du Bâtiment (LNTPB)	Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports terrestres, chargé des affaires foncières	Contrôle- qualité des matériaux et des travaux de constructions

Toutefois, il y a lieu de citer, l'inspection effectuée par :

- l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie (ANACM) auprès des Aéroports des Comores aux fins d'une correction ou d'une amélioration d'un service donné.
- Le Ministère en charge de la Santé auprès des structures sanitaires et pharmaceutiques et des laboratoires, par l'intermédiaire de l'Inspection générale de la santé et du département des laboratoires et des pharmacies.

D'une manière générale, les difficultés communes aux organismes de contrôle et d'inspection sont :

- cadre réglementaire inefficace du fait simple que la majorité des textes légaux sont incohérents ;
- insuffisance de ressources financières et matérielles, notamment en équipements et moyens de transports pour couvrir le territoire national ;

- insuffisance de personnel tant en nombre qu'en qualité (personnel qualifié) ;
- manque de rationalisation et de coordination dans les activités d'inspection ;
- difficulté d'acquisition et de maintenance des équipements ;
- insuffisance de moyens pour conduire des analyses sur la conformité des produits, etc.

5.2. Analyses et essais

Les Comores disposent d'un réseau de laboratoires d'essais (Cf. Tableau 2) tous non encore accrédités.

Il s'agit :

- Laboratoire Contrôle Qualité (LCQ-INRAPE) ;
- Laboratoire phytopathologie-entomologie (LPE-INRAPE) ;
- Laboratoire d'hygiène alimentaire (LHA-INRAPE);
- Laboratoire vétérinaire (LV-INRAPE)
- Laboratoire de culture in vitro (LC-INRAPE).
- Laboratoire des National des Travaux publics et du Bâtiment (LNTPB)
- Laboratoire d'analyses de l'eau (Faculté des Sciences et Technique/Université des Comores)
- Laboratoire d'analyses de l'eau (Sonede)

Ces laboratoires viennent en appui aux activités des organismes d'inspection dans l'évaluation de la conformité des produits importés et exportés, des produits alimentaires, des eaux, des organismes nuisibles (maladies, ravageurs, mauvaises herbes, etc.), des végétaux et produits végétaux, des instruments de mesures, etc.

Tableau 2 : réseau de laboratoires d'essais

Laboratoires	Structure de tutelle	Domaine de compétence
Laboratoire Contrôle Qualité	INRAPE, Ministère en charge de l'Agriculture	Analyses physico – chimiques et chimiques des huiles essentielles
Laboratoire phytopathologie - entomologie	INRAPE, Ministère en charge de l'Agriculture	Analyses microscopiques
Laboratoire d'hygiène alimentaire	INRAPE, Ministère en charge de l'Agriculture	Analyses microbiologiques
Laboratoire vétérinaire	INRAPE, Ministère en charge de l'Agriculture	Analyses microbiologiques
Laboratoire de culture in vitro	INRAPE, Ministère en charge de l'Agriculture	Culture in vitro
Laboratoire des National des Travaux publics et du Bâtiment	Ministère en charge des Travaux Publics et du bâtiment	Etude géotechniques Analyses des produits (ciment, bitumes...) Analyses des matériaux de constructions Expertises Recherches et valorisation des matériaux locaux
Laboratoire d'Analyses de l'Eau	Faculté des Sciences et Techniques / Université des Comores	Analyses physico chimiques et bactériologiques des eaux
Laboratoire d'Analyses de l'Eau	SONEDE	Analyses physico chimiques et bactériologiques de l'eau

Globalement, tous ces laboratoires sont confrontés aux problèmes suivants :

- ✓ Activités insuffisantes de maintenance et de réparation des équipements ;
- ✓ Gestion de la qualité insuffisante ;
- ✓ Utilisation insuffisante des équipements existants dans certains laboratoires ;
- ✓ Insuffisance de produits chimiques et autres consommables ;
- ✓ Difficultés d'utiliser certains appareils de laboratoire ;
- ✓ Insuffisance de personnel technique qualifié ;
- ✓ Manque de services de traitement des déchets chimiques ; etc.

Il y a lieu de mettre en exergue, l'absence de Centre de Quarantaine (CQ) qui constitue un élément très important dans le contrôle des maladies animales.

5.3. Certification

La **Certification** : procédure par laquelle une tierce partie donne une attestation écrite qu'un produit, procédé ou service est conforme aux exigences spécifiées. On distingue la « certification produit » et la « certification système ».

5.3.1. Certification Produit

Aucun texte juridique ne précise les procédures de demande, d'octroi de Licence pour Application du label comorien de conformité aux normes.

L'Organisme en charge de la Protection des Végétaux au Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des transports terrestres, chargé des affaires foncières, est l'organisme national chargé de la certification phytosanitaire. La certification phytosanitaire fait référence à la Norme Internationale des Mesures Phytosanitaires N° 7-2011. Cette norme contient les exigences et décrit les éléments d'un système de certification phytosanitaire dont la mise en œuvre est confiée à L'Organisme en charge de la Protection des Végétaux.

Les certificats phytosanitaires sont délivrés afin d'indiquer que les envois de végétaux, produits végétaux ou autres articles réglementés satisfont à des prescriptions phytosanitaires déterminées des pays importateurs et sont conformes à la déclaration de certification du modèle de certificat phytosanitaire correspondant.

En somme, Il n'y a pas de service de certification de produits.

Il y a lieu de souligner que seule la société Vaniacom, entreprise comorienne, a reçu une certification biologique pour sa vanille, par une société étrangère.

5.3.2. Certification Systèmes

Les Comores ne disposent pas d'un organisme national de certification systèmes et ce sont des organismes étrangers qui offrent ces services.

Il est à noter que la société Comco, basée à Anjouan, filiale du multi nationale Coca Cola, a été certifiée HACCP mais pas encore ISO 22000. Les certifications ISO 9001 et FSSC 22000 sont en perspective pour cette année 2020.

Et en somme, la certification ISO 9001, ISO 22000, ISO 45001 et ISO 14001 est quasiment inexistante aux Comores.

6. Promotion de la qualité et culture qualité

La culture qualité est un ensemble des valeurs, attitudes, connaissances et compétences connues, appropriées et partagées par l'ensemble des professionnels pour mettre en œuvre et développer une démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité de la prise en charge des patients / résidents.

Bien que n'étant pas citée comme domaine technique de l'INQ, la promotion de la qualité demeure néanmoins une activité transversale aux cinq domaines techniques, car elle englobe les mesures d'accompagnement pour asseoir une INQ. Mieux, elle embrasse l'environnement social du pays et des organismes et crée les conditions du succès des volets techniques. Aussi, outre les activités de promotion de la qualité conduites dans le cadre de l'INQ, la promotion de la qualité et de la culture qualité font appel à d'autres acteurs dont les mouvements et associations de promotion de la qualité, les associations de consommateurs, les instituts de formation à la qualité, les consultants nationaux de la qualité et autres actions de promotion de la qualité au niveau national dont le Prix National de la Qualité.

6.1. Mouvements et Associations de la Qualité

Pour l'heure, les Comores ont peu de mouvements et associations de promotion de la qualité. Par ailleurs, il y a des mouvements et associations qui intègrent dans leurs activités la promotion de la qualité et des normes. C'est notamment le cas de la Nouvelle OPACO, le MODEC, de l'UCCIA, l'ONAV, l'ONCQCPH, etc.

6.2. Associations de Consommateurs

En s'investissant dans l'éducation à la consommation et à la défense des droits des consommateurs, les associations de consommateurs contribuent à la promotion de la culture qualité au sein de la population. Elles travaillent également à garantir le mieux-être des populations à travers les medias, la formation de proximité et la participation aux activités des comités techniques de normalisation et siègent dans les conseils d'administration de certaines structures publiques. Aussi, les associations des consommateurs devraient être considérées comme des partenaires essentiels dans la mise en œuvre d'une politique nationale de la qualité, aussi bien par les pouvoirs publics que par les entreprises.

Il est recensé deux (02) associations de consommateurs aux Comores engagée dans le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation des consommateurs. La Fédération Comorienne des Consommateurs (FCC) qui travaille presque sur tous les éléments de la consommation et l'Association Comorienne des TICs (ACTIC) qui s'est spécialisée sur l'usage et l'accès aux TICs.

Cependant, elles sont confrontées à certaines difficultés dont :

- ✓ L'insuffisance de moyens financiers et logistiques pour dérouler des campagnes de communication, de sensibilisation et de formation à destination des populations ;
- ✓ La non-tenue (de manière régulière) des instances décisionnelles de l'association par manque de ressources ;
- ✓ La méconnaissance du domaine de la qualité ;
- ✓ Le manque de cadre de collaboration entre les services en charge de la qualité et l'association ;
- ✓ L'absence de code de la consommation aux Comores.

6.3. Management de la qualité : cabinets de formation et consultants

Il y a peu de cabinets de formation et consultants émergents dans le domaine de la Qualité aux Comores.

Dans la plupart des cas, ce sont des compétences internationales certifiées (consultants, formateurs, auditeurs et instituts de formation en management de la qualité) qui accompagnent les entreprises dans la mise en place d'un Système de Management de la Qualité (SMQ) : formation aux différents référentiels ISO, et autres démarches qualité et participation à des audits.

Il y a la Société Comorienne de Certification (S2C), créée en 2019, à caractère privé, qui propose d'effectuer des audits en vue d'accompagner à la certification les systèmes de management des sociétés, hôtels, écoles, services de l'Etat, ... et d'avoir un certificat ISO 9001 pour la qualité, un certificat ISO 14001 pour l'environnement, un certificat ISO 45001 pour la santé et la sécurité au travail et ISO 22000 pour les usines agro-alimentaires. Il est à noter que la HACCP est repris dans la norme ISO 22000 en tant que programme.

Cette S2C est en cours de nouer de partenariats avec les organisations régionales et internationales.

6.4. Prix National de la Qualité

Le Prix National de la Qualité vise, entre autres objectifs, à promouvoir la qualité et la performance en reconnaissant les mérites des entreprises et organismes lauréats d'une part, et dynamiser la démarche qualité au sein des organismes publics et privés pour les faire tendre vers l'excellence d'autre part. L'organisation d'une cérémonie de remise du Prix National de la Qualité par le Président de la République permet de valoriser les performances qualité et l'image de marque des meilleurs organismes par l'octroi de récompenses et de certificats.

Pour l'heure, il n'existe pas un prix national qualité institué aux Comores.

6.5. Mesures incitatives pour les organismes engagés dans une démarche qualité

Le niveau d'engagement pour la qualité (Gouvernement, structures étatiques, chefs d'entreprise, grand public) est faible au pays. Pour l'instant, des mesures incitatives officielles ne sont pas disponibles.

6.6. Formation, sensibilisation à la culture qualité

Des campagnes de sensibilisation à la qualité ne sont pas encore effectives aux Comores, de même que l'enseignement de la normalisation et de la qualité.

Les besoins prioritaires des entreprises en matière de sensibilisation et de formation à la qualité sont :

- ✓ Sensibilisation et formation en management de la qualité ;
- ✓ Formation en audit ;
- ✓ Acquisition des équipements de mesure pour le contrôle de la qualité ;
- ✓ Rédaction/Révision du manuel de la qualité et application des procédures de la qualité au sein des laboratoires ;
- ✓ Acquisition des emballages appropriés aux produits ;
- ✓ Cadre renforcé des secteurs public et privé ;
- ✓ Application des normes ; etc.

7. Défis liés à l'Infrastructure Nationale Qualité : opportunités et faiblesses

Les Comores disposent d'une infrastructure nationale qualité de base qui peut lui permettre d'asseoir une culture nationale de la qualité. Il est temps d'encourager le partenariat public/privé dans l'animation et le financement de l'INQ. Les activités relatives à la qualité et culture qualité ainsi que l'état des lieux dans les cinq (05) domaines techniques (Normalisation, Règlementation technique, Métrologie, Accréditation et Evaluation de la conformité) développés ci-dessus sont la résultante d'une volonté de bâtir une INQ pouvant servir aux Comores bien qu'elle reste encore à l'étape embryonnaire.

Malgré les nombreux défis de l'INQ, les Comores doivent continuer à renforcer son INQ, mieux la rationaliser pour plus d'efficacité et d'efficience. Le Tableau 3 ci-après dresse les forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au développement de l'Infrastructure de la Qualité des Comores.

Tableau 3 : les forces, faiblesses, opportunités et menaces liées au développement de l'Infrastructure de la Qualité des Comores

Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Expression d'une volonté politique de faire du secteur privé le vecteur de la croissance économique ; - Existence de directives régionales pour la mise en place de l'INQ ; - Engagement des entreprises pour la qualité comme facteur de compétitivité ; - Existence d'un décret relatif à la Normalisation et à la Promotion de la Qualité ; - Existence d'une base pour une infrastructure nationale de la qualité ; - Existence d'un ONM dédié à la promotion de la normalisation et de la qualité ; - Existence d'informations en management de la qualité ; etc.	- Insuffisance de ressources humaines qualifiées (pour les OEC notamment) ; - Vétusté des machines et équipements de laboratoires ; - Incohérence des textes régissant l'évaluation de la conformité, particulièrement en ce qui concerne les organismes d'inspection ; - Insuffisance des ressources financières et matérielles ; - Faible utilisation des normes par les entreprises ; - Inexistence de programme de formation continue du personnel des structures de l'Infrastructure de la Qualité ;	- Appartenance aux Communautés Economiques Régionales poursuivant l'objectif d'un marché économique commun ; - Collaboration avec des organismes régionaux et internationaux de normalisation ; - Existence de PTF ; - Existence de Projets et Programmes visant le développement socio-économique des Comores ; - Existence d'une diversité de produits et services et d'un potentiel économique (agricole, industriel, télécom) ; - Existence de différentes structures d'appui aux entreprises ; etc.	- Fraude, contrefaçon et concurrence déloyale ; - Coût d'accès élevé aux normes internationales pour les entreprises ; - Coût élevé de la mise en place de système qualité ; - Coût élevé des services de laboratoires aussi bien pour les entreprises que les services d'inspection ; etc.

	- Inexistence de programme de communication pour la promotion de la normalisation et de la qualité ; - Peu d'Associations de consommateurs proactifs ; - Faible implication du secteur privé dans le financement des activités de normalisation et de promotion de la qualité ; etc.		
--	--	--	--

III. ORIENTATION DE POLITIQUE NATIONALE QUALITE

1. Cadre de référence

1.1. Au plan National

Au niveau national, la PNQ s'inscrit dans le document de SCA2D révisé et également au Plan Comores Emergent (PCE) de l'Union des Comores pour l'horizon 2030. Etant une nouvelle ambition de développement au service d'un peuple, le Plan Comores Emergent 2030 s'articule autour de cinq (5) socles et cinq (5) catalyseurs qui constituent la structure autour de laquelle est élaborée la vision de l'émergence des Comores.

Ces cinq (5) socles stratégiques pour la transformation structurelle de l'économie des Comores vers l'émergence sont : (i) Le tourisme et l'artisanat ; (ii) Une économie bleue ; (iii) Les Comores, un hub de services financiers et logistiques ; (iv) Une agriculture modernisée pour la sécurité alimentaire ; et (v) Des niches industrielles pour diversifier l'économie.

Pour l'épanouissement des socles susmentionnés, les catalyseurs, ci-après, sont essentiels : (1) Un cadre politique et institutionnel réformé et plus stable ; (2) Des infrastructures à niveau pour une économie performante ; (3) Un capital humain qui prépare l'avenir ; (4) Des réformes structurelles pour un environnement compétitif ; et Les Comores, un acteur de la révolution numérique.

1.2. Au plan Régional

Au niveau régional, la PNQ s'inscrit totalement dans :

- Le document de l'Infrastructure Panafricaine de Qualité (IPAQ ou PAQI, en anglais)
- le document de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)
- la stratégie d'industrialisation du COMESA (2017-2026) et ainsi que le NEPAD de l'Union Africaine

1.3. Au plan International

Au niveau international, la PNQ s'inscrit totalement dans :

- Les accords de l'OMC / OTC
- la Stratégie Arabe pour la Normalisation et la qualité 2015-2020 visant à développer les échanges commerciaux entre les pays arabes et la mise en place de la Grande zone arabe de libre-échange à l'horizon de 2020 grâce à la mise en œuvre des normes arabes unifiées.
- le cadre constitutif relatif à l'Institut de Normalisation et de Métrologie des Pays Islamiques (INMPI ou SMIIC anglais).
- les Objectifs de Développement Durable : L'Union des Comores s'est engagée pour la réalisation des Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, où les critères de la qualité sont essentiels.

2. Vision de la PNQ

La vision de la Politique Nationale Qualité de l'Union des Comores est « **Une Infrastructure Nationale Qualité opérationnelle, efficace et efficiente de niveaux régional et international pour un développement inclusif et durable de l'Union des Comores, à l'horizon 2030** »

3. Objectifs stratégiques de la PNQ

3.1. Objectif général

L'objectif général de la Politique Nationale Qualité est d'établir un cadre pour le développement et le fonctionnement d'une infrastructure nationale de la qualité pertinente, efficace et efficiente afin de faciliter l'intégration de l'Union des Comores dans le commerce régional et international, protéger le consommateur et l'environnement et promouvoir un développement économique inclusif et durable.

3.2. Objectifs Spécifiques

De manière spécifique la Politique Nationale Qualité de l'Union des Comores vise à :

- ✓ Renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et juridique ;
- ✓ Renforcer les capacités des structures de la qualité ;
- ✓ Améliorer les services d'appui aux entreprises dans le domaine de la qualité ;
- ✓ Améliorer la qualité des biens et services fournis aussi bien par le secteur public que privé pour répondre aux exigences du marché ;
- ✓ Améliorer la sécurité sanitaire des aliments mis sur les marchés local et extérieur ;
- ✓ Assurer la conformité aux normes internationales des produits exportés sur les marchés d'exportation ;
- ✓ Promouvoir la culture qualité;
- ✓ Promouvoir le Partenariat Public-Privé dans le financement de l'INQ ;
- ✓ Assurer la protection des consommateurs et de l'environnement ;
- ✓ S'assurer de la présence des services d'assurance qualité et de contrôle dans tous les points sensibles du territoire de l'Union des Comores.
- ✓ Promouvoir les exportations et les importations en s'assurant que les produits répondent aux attentes des consommateurs et aux exigences des marchés national, régional et international
- ✓ Etablir et mettre en œuvre une INQ en renforçant son efficacité et le bon fonctionnement de ses institutions.

4. Axes stratégiques d'intervention de la PNQ

La réalisation de cette vision et de ces objectifs s'effectueront par la mise en œuvre d'actions concertées déclinées dans trois axes stratégiques :

- Axe 1 : Mettre en place un cadre législatif et réglementaire harmonisé;
- Axe 2 : Asseoir une Infrastructure Nationale de la Qualité efficace et efficiente de classe internationale;
- Axe 3 : Promouvoir une culture nationale de la qualité (au sein de la population et des secteurs public et privé)

5. Principes directeurs

La Politique Nationale Qualité est partie intégrante des stratégies de développement économique et social de l'Union des Comores pour, d'une part, assurer la sécurité sanitaire des aliments et le bien-être des populations, et d'autre part, contribuer à la valorisation du potentiel économique national (produits, services et e-commerce) et l'insertion l'Union des Comores dans le commerce régional et international

Par ailleurs, la Politique Nationale Qualité de l'Union des Comores s'inscrit dans les approches régionales qui intègrent la politique africaine de la Qualité et internationale sur les accords de l'OMC pour la nécessité de créer une Infrastructure Nationale Qualité efficace, en cohérence avec l'Infrastructure Régionale de la Qualité.

IV. DOMAINES THEMATIQUES D'ACTIONS PRIORITAIRES

Les actions prioritaires à mener portent aussi bien sur les piliers techniques de l'INQ que sur la promotion de la qualité et de la culture qualité.

1. Normalisation

- ✓ Créer et renforcer le Bureau Comorien de Normalisation (BCN)
- ✓ Renforcer les capacités techniques des institutions de normalisation;
- ✓ Réhabiliter et équiper le local du BCN
- ✓ Promouvoir les normes nationales, régionales et internationales homologuées auprès des entreprises et de l'opinion publique;
- ✓ Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation ;
- ✓ Encourager le secteur privé à participer aux activités de normalisation.
- ✓ Ériger le Conseil National de Normalisation (CNN) en Conseil National de la Qualité (CNQ)
- ✓ Adhérer aux institutions régionales et internationales
- ✓ Mettre en place un système d'évaluation des risques liés aux aliments (pour faciliter l'élaboration des normes nationales et disposer d'avis scientifiques) ;
- ✓ Élaborer une loi relative à la normalisation sur la qualité

2. Règlementation technique

- ✓ Réviser les textes législatifs et réglementaires pour
 - les adapter au contexte régional et international
 - clarifier les attributions des organismes de contrôle et d'inspection au regard de la réalité sur le terrain en rapport avec leurs domaines de compétence spécifiques ;
- ✓ Sensibiliser les parties concernées sur les provisions et l'application de ces textes législatifs et réglementaires;
- ✓ Renforcer les capacités des régulateurs sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en

œuvre des règlements techniques.

3. Métrologie

- ✓ Sensibiliser les parties prenantes (population, les entreprises, les laboratoires, etc.) sur les enjeux de la métrologie ;
- ✓ Construire et équiper un laboratoire national de métrologie
- ✓ Renforcer les capacités techniques du laboratoire national de métrologie
- ✓ Garantir la traçabilité des mesures au niveau national, tout en assurant leur raccordement aux étalons internationaux.

4. Accréditation

L'accréditation des organismes d'évaluation de la conformité (laboratoires, services d'inspection et organismes de certification) est indispensable pour la reconnaissance des résultats de leurs activités au plan international.

- ✓ Nommer un point focal national au sein du BCN pour l'accréditation, par arrêté du Ministère en charge de l'Industrie
- ✓ Renforcer les capacités techniques du point focal national ;
- ✓ Développer un partenariat avec des organismes d'accréditation régionaux et internationaux.

5. Evaluation de la conformité

L'évaluation de la conformité vise à s'assurer de manière indépendante et crédible que la qualité des produits et services correspond aux normes et règlements techniques en vigueur. Aussi, pour que ce système soit efficace, il est indispensable que le rôle des différents acteurs des secteurs public et privé impliqués soit clairement défini afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les confusions et chevauchements de responsabilités.

5.1. Inspection

- ✓ Réviser les textes législatifs et réglementaires nationaux pour les adapter au nouveau contexte régional et international ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques des organismes d'inspection;
- ✓ Accompagner les organismes d'inspection à la mise en place d'un système de management de la qualité en vue de leur accréditation selon la norme ISO/CEI 17 020 ;
- ✓ Mettre en œuvre des plans nationaux de contrôle intégré pour une meilleure collaboration entre les différentes structures ;

- ✓ Veiller à la centralisation et l'analyse des informations sur la SSA pour mieux communiquer sur les risques SPS ;
- ✓ Faciliter l'accès des organismes d'inspection dans les services concernés.

5.2. Analyses et essais

- ✓ Renforcer les capacités des laboratoires en les dotant de ressources (humaines, matérielles et financières) adéquates ;
- ✓ Faciliter la concertation entre les laboratoires pour une maintenance groupée de leurs équipements critiques et la mise en place de centrale d'achat de consommables et de petit matériel ;
- ✓ Mettre en place des procédures pour l'inter-comparaison entre laboratoires ;
- ✓ Soutenir les laboratoires dans leur démarche d'accréditation (ISO/CEI 17025 ou 15189).

5.3. Certification

- ✓ Renforcer les organismes nationaux de certification des secteurs productifs, de services et de l'environnement et les accompagner pour une éventuelle accréditation suivant la norme ISO 17065 (certification produits);
- ✓ Renforcer les organismes nationaux de certification des secteurs productifs, de services et de l'environnement et les accompagner pour une éventuelle accréditation suivant la norme ISO 17021 (certification système);
- ✓ Suivre les activités des autres organismes de certification systèmes intervenant sur le territoire national et les répertorier.

6. *Promotion de la qualité*

6.1. Renforcement des capacités d'action des entreprises et des structures d'appui

- ✓ Former et sensibiliser les entreprises sur les systèmes de management de la qualité : ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ..., et sur les Bonnes Pratiques d'hygiène et de fabrication, et le HACCP, etc. ;
- ✓ Appuyer les entreprises dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation ;
- ✓ Renforcer les capacités des spécialistes/consultants en management de la qualité ;
- ✓ Accompagner les entreprises dans la mise en place de SMQ, y compris ISO 9001, ISO 14001, HACCP/ISO 22000, etc.

6.2. Promotion de la culture qualité

- ✓ Soutenir les actions d'éducation/sensibilisation à la qualité pour les fournisseurs des biens et des services ;
- ✓ Soutenir l'introduction de la métrologie, de la normalisation et du management de la qualité dans le cursus des instituts de formation.
- ✓ Créer une plateforme au concept qualité

6.3. Institutionnaliser un prix comorien de la qualité

- ✓ Créer un comité d'experts d'évaluation sous tutelle du CNQ
- ✓ Attribuer le prix par le Chef de l'Etat

6.4. Promotion d'un environnement favorable à la qualité

- ✓ Sensibiliser les autorités nationales sur les enjeux de la qualité ;
- ✓ Mettre en place un cadre de concertation et de dialogue entre les parties prenantes à la mise en œuvre des activités liées au développement de l'Infrastructure Nationale de la Qualité ;
- ✓ Mettre en place un fonds de soutien à l'INQ ;
- ✓ Prendre en compte les questions relatives à la qualité en référence aux normes et systèmes de certifications dans les appels d'offres dans le cadre des marchés publics ;
- ✓ Mettre en place des mesures d'accompagnement à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité et qui investissent dans la préservation de l'environnement.

6.5. Appui aux Associations de consommateurs

- ✓ Appuyer les Associations de Consommateurs
- ✓ Réviser les textes législatifs et réglementaires ~~régissant une législation nationale~~ sur le consumérisme
- ✓ Appuyer leurs actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, etc.
- ✓ Contribuer à leur professionnalisation.

6.6. Participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation

La participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation, est une occasion de renforcer les capacités du pays (transfert de technologie et de compétences) et de défendre ses intérêts. Aussi, l'Union des Comores travaillera à adhérer et participer en qualité de comité membre aux organisations internationales de normalisation, de métrologie, et d'accréditation telles que l'ISO, la CEI, la Commission du Codex Alimentarius, l'OIML, etc.

6.7. Renforcement du dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité

Il est aujourd'hui largement reconnu que le secteur privé joue un rôle de plus en plus actif dans le développement socio-économique. A cet égard, de nombreux pays ont fait du secteur privé de véritables partenaires du développement, par leur capacité à créer de la richesse et à contribuer à un développement inclusif grâce aux emplois générés. Par ailleurs, au regard des ressources limitées de l'Etat, il est plus que jamais important d'instaurer un dialogue permanent avec le secteur privé en vue de l'amener à contribuer positivement au fonctionnement de l'INQ en participant, entre autres, aux activités de normalisation et en finançant l'INQ.

V. CADRE DE MISE EN ŒUVRE

L'atteinte des objectifs que se fixe la PNQ dépend des ressources humaines, financières et matérielles mobilisées pour sa mise œuvre et du cadre institutionnel adéquat à mettre en place pour son exécution.

1. Cadre institutionnel de mise en œuvre

La difficulté rencontrée dans nos administrations pour coordonner une activité transversale à plusieurs départements ministériels telles les questions liées à la qualité, tout en y intégrant les intérêts des différentes parties prenantes dont le secteur privé et la société civile, recommande la mise en place d'une structure de coordination, d'orientation, de suivi et d'évaluation de la PNQ ainsi que d'appui à la promotion de la qualité sous forme de Comité National de la Qualité.

Le Comité National de la Qualité sera l'organe national chargé de l'impulsion de la politique nationale qualité, la coordination, l'orientation, le suivi et l'évaluation des activités des différents acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

A ce titre, il sera chargé notamment de donner des avis au Gouvernement sur toutes les questions relatives à la qualité dans toutes ses facettes (la normalisation, la réglementation technique, la métrologie, l'évaluation de la conformité et la promotion de la qualité) et de proposer toutes mesures propres à favoriser son développement. Il sera, en outre, chargé de s'assurer que la politique qualité est mise en œuvre à tous les niveaux et que les moyens soient fournis. Une revue annuelle sera faite pour rendre compte et communiquer avec toutes les parties intéressées.

Cet organe paritaire associant l'administration, le secteur privé et la société civile devra bénéficier d'un ancrage institutionnel approprié en étant placé sous la responsabilité du Ministère en charge de l'Economie, le Commerce et l'Industrie, pour s'assurer que ses recommandations et décisions seront mises en œuvre par toutes les structures techniques prenantes de la PNQ.

Au sein de la DG Industrie, une direction technique de la qualité, dénommée Direction de la Qualité, est mise en place. L'ONM, le SNQ et l'OCPI sont les démembrements de la Direction Qualité.

2. Financement de la PNQ

Bien que dans le principe, certains organismes de l'INQ soient dotés de l'autonomie financière et de l'autonomie de gestion, ils restent profondément dépendants des subventions de l'Etat qui sont jugées insuffisantes et irrégulièrement mises à disposition pour un fonctionnement efficace de l'INQ. Ainsi, le partenariat public/privé pourrait être envisagé pour le financement de l'INQ. Aussi, le Gouvernement de l'Union des Comores pourrait-il, à court terme, tirer avantage des différents programmes nationaux et régionaux pour assurer le financement de l'INQ.

Ensuite, le Gouvernement envisagera la mise en place d'un mécanisme de financement durable de l'INQ par la mise en place d'un Fonds d'appui à la promotion de la qualité, dont les conditions de dotation seront déterminées

3. Mise en œuvre de la PNQ

La politique nationale qualité va s'opérationnaliser à travers un plan d'actions triennal qui définit les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs. Le Plan d'actions de la PNQ tel que décliné en Annexe 1 sera exécutée par :

- ✓ Le Ministère de l'Economie, des Investissements et de l'Energie, chargé de l'Intégration Economique, du Tourisme et de l'Artisanat en collaboration avec le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, des Transports Terrestres, chargé des Affaires Foncières et le Ministère de la Santé, de la Solidarité, de la Protection Sociale et de la Promotion du Genre.
- ✓ Les structures techniques des secteurs publics et privés chargées de la mise en œuvre de la PNQ par rapport aux différents domaines techniques de la qualité, à savoir : la normalisation,

la métrologie, l'évaluation de la conformité (Analyses et essais, certification et inspection), le management et la promotion de la qualité, l'accréditation.

4. Conditions de succès de la PNQ

Les facteurs de réussite sur lesquels doit reposer la politique nationale qualité sont les suivants :

- ✓ L'engagement politique des plus hautes autorités de l'Union des Comores ;
- ✓ La mise en place ou la désignation d'une structure nationale de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la PNQ ;
- ✓ L'implication et le dynamisme des acteurs du secteur privé, de la société civile, des partenaires techniques et financiers ;
- ✓ L'existence d'un mécanisme de financement durable ;
- ✓ Les compétences requises pour sa mise en œuvre ;
- ✓ La vulgarisation de la PNQ ;
- ✓ Le renforcement de la culture nationale qualité.

VI. PILOTAGE, SUIVI, EVALUATION, COORDINATION DE LA PNQ

La mise en œuvre des activités de cette PNQ et son suivi-évaluation reviennent principalement au Comité National de la qualité.

Les différentes activités à mettre en œuvre dans le cadre du projet de la PNQ feront l'objet d'un suivi-évaluation. Celui-ci a pour objet de suivre l'exécution de toutes ces activités, d'évaluer la participation des différents acteurs sur le terrain et d'estimer l'impact dudit projet sur les résultats attendus.

L'objectif majeur du système de suivi auquel on se réfèrera est de générer des informations fiables sur la mise en œuvre du projet et de son impact sur tous les bénéficiaires.

Par conséquent, le suivi doit concerner à la fois l'évaluation quantitative et qualitative des activités, la performance de la structure de gestion et des différents partenaires. A cet égard, les réactions des bénéficiaires et les observations sur terrain constituent des outils importants dans l'analyse. Aussi, dans le but de guider l'évaluation, des enquêtes sont nécessaires pour établir la situation de départ précédant la mise en œuvre du programme pour bien évaluer les situations d'avant, pendant et après projet afin de prendre des décisions conséquentes.

Le suivi-évaluation concernera les aspects suivants :

- ✓ Activités de la PNQ;
- ✓ Impacts de la PNQ;
- ✓ Suivi participatif de tous les partenaires ;

- ✓ Structures chargées du suivi.

Il s'agit tout d'abord de connaître l'état de réalisation des différentes activités au niveau physique et financier. Ce travail devra être mené en collaboration avec tous les acteurs participant à la mise en œuvre de la PNQ et nécessitera le plan d'actions des trois (03) principaux axes stratégiques de cette PNQ. Puis les données concernant les indicateurs retenus seront relevées afin de suivre son impact sur les bénéficiaires.

Il faut aussi associer les différents acteurs afin de connaître la position des bénéficiaires de cette PNQ sur les différentes activités entreprises.

Il est recommandé que le suivi de la mise en œuvre de cette PNQ soit confié au Comité national de la qualité. La mise en œuvre de cette structure sera nécessaire non seulement pour le pilotage de la PNQ mais aussi pour sa supervision.

Ce système de suivi-évaluation reposera sur les différents types d'outils suivants :

- ✓ Une situation de référence incluant des indicateurs de base permettant d'apprécier les effets produits par la réalisation des activités au niveau de chaque acteur impliqué dans cette PNQ ;
- ✓ Le cadre logique qui donne un aperçu général de l'intervention d'UKTP ;
- ✓ Une programmation mensuelle des activités du personnel et des équipements actuellement utilisés basés sur les plans d'opérations annuelles ;
- ✓ Des fiches de suivi de l'exécution des activités ;
- ✓ Des rapports périodiques (rapport d'avancement, d'audit, de supervision, de suivi-évaluation et d'achèvement, etc.)
- ✓ Une comptabilité et suivi du budget informatisé basé sur des logiciels propres ;
- ✓ Des réunions participatives d'auto-évaluation intégrant toutes les parties prenantes impliquées à la mise en œuvre de la PNQ.

Signalons qu'un système de suivi-évaluation se compose de quatre parties corrélées à savoir (i) la conception et la mise en place du système de suivi-évaluation, (ii) la mise en œuvre du système, (iii) les interventions des acteurs et partenaires de l'organisation dans la réflexion critique et (iv) la communication des résultats du suivi-évaluation.

VII. ANNEXES

Annexe 1 : Cadre Logique de la Politique Nationale Qualité

1. NORMALISATION				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 1.1.1. Elaborer le texte de la création du BCN	- Le BCN est mise en place ; - Le niveau des compétences est maîtrisé ; - Les besoins en ressources humaines sont connues ;	Texte élaboré	Diffusion dans le Journal officiel	Disponibilité des ressources
Activité 1.1.2.1. Renforcer le BCN	- Les besoins en normes des différents secteurs de l'Economie Nationale sont identifiés ; - Les formations, la publication et la vente des normes sont assurées ; - L'harmonisation et l'adoption des normes sont réalisées ; - L'inspection, les analyses et les essais sont effectives ; - La certification est mise en œuvre	Nombre de réunions organisées	Rapport d'activité	Disponibilité des membres du BCN
Activité 1.1.2.2 Mettre en place des antennes du BCN	Le BCN est représenté au niveau régional	Nombre d'antennes du BCN disponible	Rapport de mise en place du BCN	Disponibilité des ressources et volonté politique
Activité 1.2.1. Doter le BCN en ressources humaines qualifiées	Les institutions de normalisation disposent d'un personnel suffisant et qualifié	Nombre de personnes formées	Rapports de formation	Disponibilité des ressources

Activité 1.2.2. Mobiliser les ressources financières pour le BCN	Les ressources financières sont mobilisées	Document comptable	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources
Activité 1.2.3. Doter en matériels et équipements pour le BCN	Les institutions de normalisation disposent de matériels et équipements adéquats	Fiches de suivi	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources
Activité 1.3.1. Réhabilitation du local du BCN	Le local du BCN est réhabilité	Le local du BCN réhabilité	Procès - verbaux de réhabilitation	Disponibilité des ressources financières
Activité 1.3.2. Equiper le local du BCN	Le local du BCN est équipé	Le local du BCN équipé	Procès - verbaux de fourniture des équipements de bureau	Disponibilité des ressources financières
Activité 1.3.3. Elaborer un plan de normalisation	Plan de normalisation élaboré	PV et document disponible	Disponibilité sur les plates-formes de distributions (BCN et sites)	Participation volontaire des parties prenantes concernées (consommateurs)
Activité 1.4.1. Sensibiliser et vulgariser auprès des entreprises aux normes nationales, régionales et internationales homologuées	Les normes nationales, régionales et internationales homologuées sont promues auprès des entreprises	Nombre de normes nationales, régionales et internationales homologuées promues	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources financières
Activité 1.4.2. Sensibiliser et vulgariser auprès de l'opinion publique aux normes nationales, régionales et internationales homologuées	Les normes nationales, régionales et internationales homologuées sont promues auprès de l'opinion publique	Nombre de normes nationales, régionales et internationales homologuées promues	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources financières

Activité 1.5.1. Elaborer et mettre en œuvre des plans de communication	Les plans de communications sont élaborés et mise en œuvre	Plans de communication disponibles et exécutés	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources financières
Activité 1.5.2. Faire l'ingénierie et l'exécution des formations	- Les modules/thèmes de formations sont produits ; - Le public cible	Plan de formation	- Liste des modules/thèmes ; - Nombre de personnes formées ; - Nombre de femmes formées	- Disponibilité des ressources ; - Engagement des bailleurs
Activité 1.5.3. Mobiliser les ressources financières adéquates	Les ressources financières sont mobilisées	Document comptable	Rapport d'activité	Engagement politique
Activité 1.6.1. Sensibiliser et impliquer le secteur privé à participer aux activités de normalisation	Le secteur privé est mobilisé pour les activités de normalisation	Nombre de réunions organisées	Rapport d'activité	Engagement politique
Activité 1.6.2. Appuyer et soutenir le secteur privé à participer aux activités de normalisation	Le secteur privé est financé pour les activités de normalisation	Nombre de participations	Rapport d'activité	Engagement politique
Activité 1.6.3 Participer aux activités régionales, nationales et internationales de normalisation	Les Comores sont présentes dans les activités de normalisation	Nombre de participations	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources financières
Activité 1.7.1. Elaborer le texte de la mise en place du CNQ	- Le CNN est érigé en CNQ ; - Le texte est effectif	Texte élaboré	- Journal Officiel ; - Rapport d'activité	Engagement politique

Activité 1.7.2. Rendre fonctionnel le CNQ	- Le CNN est érigé en CNQ ; - Les Comités Techniques pour l'élaboration des normes comoriennes sont mis en place ; - Les normes offertes par le COMESA et d'autres organismes de normalisation sont adoptées ; - Une marque de conformité à la norme comorienne et l'octroi des licences est créée	Nombre de réunions organisées	Rapport d'activité	Disponibilité des membres du CNQ
Activité 1.8.1. Faire adhérer le BCN auprès des institutions régionales et internationales	Le BCN adhère aux institutions régionales et internationales	Rapport d'adhésion	Document d'adhésion	Disponibilité du document d'adhésion
Activité 1.8.2. Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour une contribution pérenne auprès des institutions régionales et internationales	Les autorités compétentes sont mobilisées pour une contribution pérenne	Contribution disponible	Document de renouvellement de l'adhésion	Disponibilité du document de renouvellement de l'adhésion
Activité 1.9.1. Appuyer les unités sectorielles en charge de l'analyse et de l'évaluation des risques	- rapport d'analyse et d'évaluation de risque sont disponibles	- nombre de rapport disponible	- rapport d'analyse et d'évaluation de risque disponible au BCN	- Disponibilité des ressources financières et humaines;
Activité 1.9.2. Communiquer tout risque par des moyens appropriés.	Tout risque est diffusé	Moyens de communication effectifs	Rapport d'activité	- Disponibilité des ressources financières et humaines; - Disponibilité des fonds

Activité 1.10.1 : Élaborer une loi relative à la normalisation sur la qualité	Le projet de loi relative à la normalisation sur la qualité est élaboré	Texte élaboré	Rapport d'activités	Sources financières et humaines
Activité 1.10.2 : Valider le projet de loi relative à la normalisation sur la qualité	Le projet de loi relative à la normalisation sur la qualité est validé	Texte validé	Rapport d'activités	Sources financières et humaines
Activité 1.10.3 : Adopter la loi relative à la normalisation sur la qualité	La loi relative à la normalisation sur la qualité est validée	Texte disponible	Journal officiel	Sources financières et humaines
Activité 1.11.1 Mettre en place le CNCA (comité national du codex alimentarius) avec son nouveau bureau	Le CNCA est fonctionnel	Le Bureau est mis en place	Arrêté de nomination, journal officiel	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.2 Elaborer un manuel de procédure relative à l'élaboration, adoption des normes et à la préparation des positions nationales	Le processus d'élaboration n des normes est connu et maîtrisé Les travaux internationaux et régionaux sont bien préparés	Les normes sont élaborées,	Rapport et le document disponible	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.3 Former le CNCA sur le codex et la sécurité sanitaire des aliments	Les membres du CNCA sont formés sur le Codex	Le CNCA est fonctionnel	Rapport d'activité	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.4 Sensibiliser les décideurs sur l'importance du codex	Les décideurs sont sensibilisés sur le Codex	Le Codex est soutenu	Rapport d'activité, le nombre de rencontre effectués	Disponibilité des sources financières et humaines

Activité 1.11.5 Elaborer et valider une politique national de surveillance des aliments	Une politique nationale sur la surveillance des aliments est adoptée	Texte disponible	Journal officiel	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.6 Mettre en place une politique nationale du codex	Une politique nationale du codex est adoptée	Texte disponible	Journal officiel	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.7 Sensibiliser les secteurs public et privé sur les normes nationales adoptés	le public et le secteur privé sont sensibilisés sur les normes	Nombre d'ateliers et de sortie médiatique	Rapport, média	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.8 Publier et vulgariser les normes nationales adoptées	les normes nationales sont connues	Nombres de normes	Rapport ; média	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.9 Créer d'autres comités techniques selon les besoins	D'autres comités techniques de normalisation sont créés	Nombre de comités créé	Rapport, note	Disponibilité des sources financières et humaines
Activité 1.11.10 Organiser un voyage d'étude et d'échange pour certains membres du CNCA, CNQ et BCN, dans un pays de la région de préférence	Le savoir-faire en matière de normalisation dans la région est partagé	Nombre de bénéficiaires	Rapport	Disponibilité des sources financières
Activité 1.11.11 Créer un site web pour la vulgarisation de l'information	Les informations relatives à la normalisation sont publiées et accessibles	Les informations accessibles	Rapport, site web	Disponibilité des sources financières

2. REGLEMENTATION TECHNIQUE				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 2.1.1. Mettre à jour les différents textes législatifs et réglementaires au contexte national, régional et international	Les différents textes législatifs et réglementaires sont à jour	Textes législatifs et réglementaires	Journal Officiel	Engagement politique
Activité 2.1.2. Réviser l'arrêté portant structuration du Comité National des obstacles Technique au Commerce et définir la mission de coordination et concertation du règlement technique	- Un cadre de coordination et de concertation est mis en place ; - Les membres du comité sont désignés	Arrêté sur la structuration et mission de coordinations révisées	Arrêté disponible	Engagement politique
Activité 2.1.3. Clarifier les attributions des organismes de contrôle et d'inspection au regard de la réalité sur le terrain en rapport avec leurs domaines de compétences spécifiques	Les attributions des organismes de contrôle et d'inspection sont clarifiées	Textes portant mission et mandat des différents organismes	Centre de documentation du SNQ	Engagement politique
Activité 2.1.4. Mettre en place un cadre harmonisé sur les différents mandats des différentes institutions de contrôle de la qualité	Un cadre harmonisé est mis en place	cadre harmonisé	Structure du cadre harmonisé	Engagement politique
Activité 2.2.1. Mobiliser les parties prenantes sur les provisions et l'application de ces textes législatifs et réglementaires	Les parties prenantes sont mobilisées sur les provisions et l'application de ces textes législatifs et réglementaires	Nombre de parties prenantes qui adhèrent	Rapport d'activité du SNQ	Engagement des parties prenantes

Activité 2.3.1. Sensibiliser les régulateurs sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques	Les régulateurs sont sensibilisés sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques	Nombre de régulateurs sensibilisés	Rapport d'activité	Disponibilité de ressources financières et humaines
Activité 2.3.2. Former les régulateurs sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques	Les régulateurs sont formés sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques	Nombre de régulateurs formés	Rapport de formation	Disponibilité de ressources financières et humaines
Activité 2.3.3. Rendre obligatoire certaines normes importantes pour la protection du consommateur et de l'environnement	Les normes importantes sont rendues obligatoires	Nombre de normes rendues obligatoires	Rapport sur les normes obligatoires et publication officielle	Disponibilité des ressources

3. METROLOGIE

Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 3.1.1. Sensibiliser les parties prenantes, particulièrement les entreprises, sur les enjeux de la métrologie	Les parties prenantes, particulièrement les entreprises, sont mobilisées sur les enjeux de la métrologie	Nombre de personnes mobilisées	Rapport d'activité	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.2.1. Réhabiliter un laboratoire national de métrologie	Le laboratoire national de métrologie est réhabilité	Le laboratoire national de métrologie réhabilité	Procès - verbaux de réhabilitation	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.2.2. Fournir et maintenir les équipements du laboratoire de métrologie et élargir son champ d'action pour lui permettre de couvrir les besoins nationaux	- Les équipements du laboratoire de métrologie sont fournis et maintenus ; - Les besoins nationaux sont couverts	- Nombre d'équipements du laboratoire de métrologie fournis et maintenus ; - Nombre des besoins nationaux couverts	Procès - verbaux de fourniture et de maintenance des équipements	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.2.3. Accompagner le Laboratoire de métrologie à l'accréditation	Le Laboratoire de métrologie est accrédité à la norme ISO 17025	Reconnaissance internationale du laboratoire	Certificat d'accréditation	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.2.4. Créer des laboratoires sectoriels d'étalonnage	Les laboratoires sectoriels d'étalonnage sont créés	Nombre de laboratoires sectoriels d'étalonnage créés	Procès - verbaux de création des laboratoires sectoriels d'étalonnage	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.3.1. Former le personnel en matière de métrologie	Le personnel est formé en matière de métrologie	Nombre de personnel formé	- Rapport de formation ; - Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières

Activité 3.3.2. Assurer la couverture nationale pour la vérification des poids, des mesures, des instruments de pesage et de mesure	Les activités de vérification des poids et mesures couvrent le territoire national	Système national mis en place	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.3.3. Insérer les modules sur la métrologie dans le cursus de l'éducation tertiaire ou vocationnel	Les modules sur la métrologie sont insérés dans le cursus de l'éducation tertiaire ou vocationnel	Nombre de modules élaborés et enseignés	- Liste des modules élaborés et enseignés ; - Rapports d'activités	Engagement des différentes parties prenantes
Activité 3.4.1. Assurer la traçabilité des mesures au niveau national, tout en assurant leur raccordement aux étalons internationaux	La traçabilité des mesures au niveau national, tout en assurant leur raccordement aux étalons internationaux sont assurés	Reconnaissance de cette traçabilité et raccordement aux étalons conformes à la pratique internationale	Document technique du laboratoire	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.4.2. Participer aux tests d'inter-comparaison en matière de métrologie	Les laboratoires de métrologie participent aux tests d'inter - comparaison	Nombre de laboratoires de métrologie participant aux tests d'inter - comparaison	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 3.4.3. Assurer l'adhésion de l'ONM aux organismes internationaux notamment le BIPM, l'OIML, etc.	l'adhésion de l'ONM aux organismes internationaux notamment le BIPM, l'OIML, etc est assurée	Textes d'adhésion	Procès - verbaux d'adhésion	Engagement des différents acteurs

4. ACCREDITATION				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 4.1.1. Nommer et installer un point focal national	un point focal national est désigné	texte administratif	Journal officiel	Engagement politique
Activité 4.2.1. Renforcer les capacités du point focal national	Les capacités du point focal national sont renforcées	Nombre de formations effectuées	Rapport d'activités	Disponibilité de ressources financières
Activité 4.2.2. Doter en équipement le point focal national	Le point focal national est doté en équipements	Besoins identifiés	Rapport d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 4.3.1. Conclure un partenariat avec des organismes d'accréditation régionaux et internationaux	Un partenariat est conclu avec des organismes d'accréditation régionaux et internationaux	- Un partenariat signé ; - Nombre des organismes d'accréditation régionaux et internationaux	- Procès - verbal de signature ; - Liste des organismes d'accréditation régionaux et internationaux	Engagement des différents acteurs

5. EVALUATION DE LA CONFORMITE				
5.1. INSPECTION				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 5.1.1.1. Mener un diagnostic des textes législatifs et réglementaires nationaux en vue de les adapter au nouveau contexte régional et international	- Les textes législatifs et réglementaires nationaux sont révisés ; - Ils sont adaptés au nouveau contexte régional et international	Cadre législatif et réglementaire relatif à l'inspection révisé	Nouveaux textes adoptés	Engagement des différents départements ministériels engagés dans les activités d'inspection
Activité 5.1.1.2. Adapter les attributions des différents organismes d'inspection pour éviter les conflits de compétences	- Les attributions des différents organismes d'inspection sont adaptés ; - Les conflits de compétences sont évités.	- Attributions faites ; - Conflits de compétences évités	- Fiches des attributions ; - Rapports d'activités	Engagement des différents organismes d'inspection
Activité 5.1.2.1. Doter en ressources humaines, matérielles et financières adéquates des organismes d'inspection	Les organismes d'inspection sont renforcés et soutenus financièrement, matériellement et en ressources humaines.	Nombre d'actions conduites par les organismes d'inspection	Rapports d'activités	- Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières ; - Engagement des organismes d'inspection

Activité 5.1.3.1. Mettre en place un système de management de la qualité en vue de leur accréditation selon la norme ISO/CEI 17 020 pour les organismes d'inspection	- Les organismes d'inspection sont accompagnés à l'accréditation selon la norme ISO/CEI 17020 ; - Un système et outils de management qualité est mise en place	Nombre d'organisme d'inspection accompagnés	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 5.1.4.1. Mener une étude pour instaurer des mécanismes de contrôle intégré pour une synergie entre les différentes structures	Des mécanismes de contrôle intégré pour une synergie entre les différentes structures	- Nombre de mécanismes mis en place ; - Synergie entre différentes structures	Rapports d'activités	- Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières ; - Engagement des différentes structures
Activité 5.1.4.2. Elaborer et faire adopter les textes réglementaires.	- Les textes réglementaires sont élaborés ; - Ils ont adoptés	- Nombre de textes élaborés ; - Nombre de textes adoptés	- Journal officiel ; - Rapports d'activités	Engagement politique
Activité 5.1.4.3. Réaliser les contrôles officiels auprès des acteurs concernés	Des contrôles officiels auprès des acteurs sont effectués	Contrôles officiels effectués	Rapports d'activités	Disponibilité des acteurs
Activité 5.1.5.1. Elaborer et mettre en œuvre les plans de mise en œuvre de la politique nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments avec une définition des rôles et responsabilités des différents acteurs	Une politique Nationale de Sécurité Sanitaire est élaborée et mise en œuvre	Politique adoptée	Texte de mise en œuvre	- Engagement des différents acteurs ; - Disponibilité des ressources financières

Activité 5.1.5.2. Mettre en place un système d'analyse des risques liés aux aliments	Un système d'analyse des risques liés aux aliments est mis en place	Nombre d'analyses des risques liés aux aliments	- Texte portant la mise en place du système ; - Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 5.1.5.3. Mettre en place un organisme de coordination des activités de Sécurité Sanitaire des Aliments	Un organisme de coordination des activités de Sécurité Sanitaire des Aliments est mis en place	Organisme de coordination mis en place	- Texte portant création de l'organisme ; - Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 5.1.5.4. Recueillir, centraliser et traiter les informations sur la SSA pour mieux communiquer sur les risques SPS	Les informations sur la SSA sont recueillies, centralisées et traitées pour mieux communiquer sur les risques SPS	- Nombre d'informations sur la SSA recueillies, centralisées et traitées ; - Nombre de communications sur les risques SPS	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières
Activité 5.1.6.1. Mener une étude en vue d'adapter les attributions des différents organismes d'inspection pour éviter les conflits de compétences	Les attributions des différents organismes d'inspection sont étudiées et adaptées pour éviter les conflits de compétences	- Attributions étudiées et adaptées ;	Rapports d'activités	Engagement des acteurs
Activité 5.1.6.2. Etendre les services d'inspection à tout le territoire national dont les frontières	Les activités d'inspection et de contrôle couvrent le territoire national avec des ressources humaines, matérielles, financière et documentaires	Nombre de postes de contrôle d'inspections installés dans les différents départements et aux postes frontières (terrestres,	Rapports d'activités des services d'inspection	Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières

		maritimes et aéroportuaires)		
--	--	---------------------------------	--	--

5.2. ANALYSES ET ESSAIS				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 5.2.1.1. Créer une plateforme de coopération entre les laboratoires	Une plateforme de coopération entre les laboratoires est créée	- Texte de loi de création adoptée ; - Plate-forme opérationnelle	- Texte créant la plateforme ; - Rapports d'activités	Engagement des différents laboratoires
Activité 5.2.1.2. Participer aux tests d'inter-comparaison au niveau national, régional et international	Les laboratoires participent aux tests d'inter-comparaison au niveau national, régional et international	Nombre de laboratoires participant aux tests d'inter-comparaison au niveau national, régional et international	- Résultats des tests d'inter-comparaison ; - Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 5.2.1.3. Renforcer les capacités du personnel technique des différents laboratoires sur la maintenance des équipements	Le personnel technique des différents laboratoires est formé sur la maintenance des équipements	- Nombre de modules dispensés; - Nombre de personnel technique formé ; - Nombre de laboratoires bénéficiaires	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 5.2.2.1. Réaliser une étude d'une cartographie des laboratoires en vue d'une mutualisation et plus d'efficacité	- une cartographie des laboratoires est faite ; - Une mutualisation des laboratoires est faite.	- Répertoire/Inventaire des laboratoires ; - Mutualisation des laboratoires	Liste des laboratoires et leurs activités	Disponibilité des ressources financières

Activité 5.2.2.2. Réaliser une étude en vue de développer une stratégie de mécanisme de financement durable des activités des laboratoires	Une stratégie de mécanisme de financement durable des activités des laboratoires est développée	Stratégie adoptée	Texte de mise en œuvre	- Engagement des différents acteurs ; - Disponibilité des ressources
Activité 5.2.3.1. Renforcer les capacités du personnel technique des différents laboratoires sur le management de la qualité	- Le personnel technique des différents laboratoires est formé sur le management de la qualité ; - Des formations continues au profit du personnel technique des différents laboratoires sur le management de la qualité sont faites ;	- Nombre du personnel technique formé ;	- Liste du personnel formé ; - Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières
Activité 5.2.4.1. Appuyer les différents laboratoires identifiés comme prioritaires en matériel et équipements	Les laboratoires sont soutenus en matériel et équipements	Achat du matériel et équipements	- Procès - verbaux de réception ; - Liste du matériel et équipements achetés	Disponibilité des ressources financières
Activité 5.2.4.2. Aligner les laboratoires et leur environnement aux normes internationales	Les laboratoires et leur environnement sont alignés aux normes internationales	Nombre de normes internationales	Rapports d'activités	- Engagement des différents acteurs ; - Disponibilité des ressources financières

Activité 5.2.4.3. Renforcer les capacités du personnel technique des différents laboratoires sur les procédures opérationnelles normalisées	Le personnel technique des différents laboratoires est formé sur les procédures opérationnelles normalisées	- Nombre de modules dispensés ; - Nombre de personnel technique formé ; - Nombre de laboratoires bénéficiaires.	Rapports d'activités	disponibilité des ressources financières et humaines
Activité 5.2.4.4. Accompagner des laboratoires pour leur accréditation	Des laboratoires sont accompagnés pour leur accréditation	Nombre de laboratoires accompagnés pour leur accréditation	- Liste des laboratoires accompagnés ; - Rapports d'activités	- Engagement des différents acteurs ; - Disponibilité des ressources financières

5.3. CERTIFICATION				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 5.3.1.1. Renforcer les capacités du personnel du BCN, Société Civile et du secteur privé sur la certification « produits »	Le personnel du BCN, Société Civile et du secteur privé sur le système sont formés sur le système de certification « produits »	Nombre du personnel formé	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources humaines et financières
Activité 5.3.1.2. Inventorier les produits prioritaires pour lesquels il faut développer les normes en vue d'accroître l'économie nationale	Les produits prioritaires pour lesquels il faut développer les normes en vue d'accroître l'économie nationale sont inventoriés	Nombre de produits prioritaires inventoriés	Liste des produits prioritaires	Disponibilité de ressources humaines et financières

Activité 5.3.1.3. Promouvoir la marque nationale de conformité aux normes et en assurer sa protection	- La marque nationale de conformité aux normes est promue ; - Sa protection est assurée	Nombre de produits certifiés	Rapports d'activités	Engagement des producteurs de biens et services à adopter la marque nationale de conformité aux normes
Activité 5.3.1.4. Développer et réactualiser les règlements particuliers de certification « produits » suivant les référentiels	Les règlements particuliers de certification « produits » suivant les référentiels sont développés et réactualisés	Les règlements particuliers de certification « produits » suivant les référentiels développés et réactualisés	Rapport d'activités	Disponibilité de ressources humaines et financières
Activité 5.3.1.5. Systématiser la certification « produits »	Le système de certification « produits » est systématisé	Nombre de produits certifiés	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources humaines et financières
Activité 5.3.2.1. Renforcer les capacités du personnel du BCN et du secteur privé sur la certification « système »	Le personnel du BCN et du secteur privé sur le système sont formés sur le système de certification « système »	Nombre du personnel formé	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources humaines et financières
Activité 5.3.2.2. Systématiser la certification « système »	Le système de certification « système » est systématisé	Nombre d'établissements publics ou privés certifiés	Rapports d'activités	Disponibilité de ressources humaines et financières

Activité 5.3.3.1. Encadrer les activités des organismes internationaux intervenant dans la certification système	- Les activités des organismes internationaux intervenant dans la certification système sont encadrées ; - Les bonnes pratiques des organismes internationaux dans la certification système par visites d'échanges sont capitalisées	- Nombre des organismes internationaux et de leurs activités ; - Capitalisations des bonnes pratiques ; - Nombre de visites d'échanges	- Liste des organismes internationaux et de leurs activités ; - Rapports de visites et d'activités	Disponibilité de ressources financières
--	---	--	---	---

6. PROMOTION DE LA QUALITE				
6.1. RENFORCEMENT DES CAPACITES D'ACTION DES ENTREPRISES ET DES STRUCTURES D'APPUI				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 6.1.1.1. Informer, sensibiliser, mobiliser et former les entreprises (publiques et privées) et les gestionnaires de laboratoires (publics et privés) sur les systèmes de management de la qualité : ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 17 025, ISO 15 189, etc.	Les entreprises (publiques et privées) et les gestionnaires de laboratoires (publics et privés) sont informés, sensibilisés, mobilisés et formés sur les systèmes de management de la qualité : ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, etc.	-Nombre d'entreprises (publiques et privées) et de gestionnaires de laboratoire (publics et privés) informés, sensibilisés, mobilisés et formés; - Nombre d'activités organisées.	- Listes d'entreprises (publiques et privées) et de gestionnaires de laboratoires (publics et privés) informés, sensibilisés, mobilisés et formés ; - Listes et rapports d'activités. - supports Visuels (Photos, Vidéos).	- Engagement des parties intéressées ; - Disponibilité de ressources humaines et financières.

Activité 6.1.1.2. Informier, sensibiliser, mobiliser et former les entreprises (publiques et privées) et les gestionnaires de laboratoires (publics et privés) sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et de fabrication, et le HACCP, etc.	les entreprises (publiques et privées) et les gestionnaires de laboratoires (publics et privés) sont informés, sensibilisés, mobilisés et formés sur les BPH et de fabrication, et le HACCP, etc.	- Nombre des secteurs ou services, des Sociétés et de gestionnaires de laboratoire informés, sensibilisés, mobilisés et formés ; - Nombre d'activités	- Listes des secteurs ou services, des Sociétés et de gestionnaires de laboratoire informés, sensibilisés, mobilisés et formés ; - Listes et rapports d'activités, supports Visuels (Photos, Vidéos)	- Engagement des parties intéressées ; - Disponibilité de ressources humaines et financières.
Activité 6.1.2.1. Accompagner les entreprises (publiques et privées) et les laboratoires (publics et privés) dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation	les entreprises (publiques et privées) et les laboratoires (publics et privés) sont appuyés dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation	- Nombre d'entreprises (publiques et privées) et les laboratoires (publics et privés) appuyés ; - Plans de communication et de formations élaborés et mise en œuvre	- Liste d'entreprises (publiques et privées), les laboratoires (publics et privés) appuyés ; - Liste de Plans de communication et de formations élaborée et mise en œuvre ; - Rapports d'activité	- Engagement des parties intéressées; - Disponibilité de ressources humaines et financières.
Activité 6.1.3.1. Assurer la formation continue des spécialistes/consultants en systèmes de management de la qualité	La formation continue des spécialistes/consultants en systèmes de management de la qualité est assurée	Nombre des spécialistes/consultants formés	- Liste des spécialistes/consultants formés; - Rapports d'activités et de formation	- Engagement des parties intéressées; - Disponibilité de ressources humaines et financières

Activité 6.1.4.1. Faciliter les entreprises (publiques et privées) dans la mise en place de SMQ, y compris ISO 9001, ISO 14001, HACCP/ISO 22000	Les entreprises (publiques et privées) sont accompagnées dans la mise en place de SMQ, y compris ISO 9001, ISO 14001, HACCP/ISO 22000	Nombre d'entreprises (publiques et privées) accompagnées	- Liste des entreprises (publiques et privées) - Rapports d'activités	- Engagement des parties intéressées; - Disponibilité de ressources humaines et financières
---	---	--	--	--

6.2. PROMOTION DE LA CULTURE QUALITÉ				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 6.2.1.1. Appuyer financièrement les actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications	Les actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, sont appuyées financièrement	Nombre d'activités et supports de sensibilisation	Listes et rapports d'activités	- Engagement des parties intéressées; - Disponibilité de ressources humaines et financières
Activité 6.2.2.1. Contribuer à la professionnalisation	la professionnalisation est assurée)	Nombre de personnes formées	Certificats de fin d'études ou de formation	- Engagement des parties intéressées; - Disponibilité de ressources humaines et financières

Activité 6.2.2.2. Soutenir l'introduction des curricula en management de la qualité dans le cursus des institutions de formation	Des modules sur le management de la qualité sont introduits dans le cursus des institutions de formation	- Nombre d'institutions ayant inscrit le management de la qualité dans leur cursus de formation ; - Nombre de managers qualité formés	- Rapports d'activités; - Répertoire des managers qualité	- Disponibilité de ressources humaines et financières
Activité 6.2.3.1. Mettre en place une plateforme au concept qualité au sein du BCN	Une plateforme au concept qualité au sein du BCN est mise en place	Nombre de structures (publiques, privées et de la société civile) engagées	Rapport d'activité	Disponibilité humaines et financières

6.3. INSTITUTIONNALISER UN PRIX COMORIEN DE LA QUALITE				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 6.3.1.1 : Mettre en place un comité d'évaluation sous tutelle du CNQ	un comité d'évaluation sous tutelle du CNQ	Texte administratif diffusé	Journal officiel	Engagement politique
Activité 6.3.1.2 Doter de moyens matériels et financiers le comité d'évaluation	des moyens matériels et financiers sont dotés au comité d'évaluation	Nombre d'équipements dotés	Rapport d'activité	Disponibilité financière
Activité 6.3.2.1. Organiser les journées internationales sur la qualité (normalisation ; accréditation ; métrologie, ...)	des journées internationales sur la qualité (normalisation ; accréditation ; métrologie, ...) sont organisées	Nombre de participants participant aux activités de chaque célébration	Rapports d'activités de de la célébration de chaque journée Documentations	Disponibilité des ressources humaines et financières

			(écrites et audiovisuelles)	
Activité 6.3.2.2. Instaurer une journée nationale de la qualité	Le prix comorien de la qualité est instauré	Le prix comorien de la qualité est organisé annuellement	Rapport d'activité	Engagement politique Disponibilité financière et humaine.

6.4. PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA QUALITÉ				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 6.4.1.1. Faire un plaidoyer auprès des autorités nationales sur les enjeux de la qualité	Les autorités nationales sont sensibilisées sur les enjeux de la qualité	- Nombre d'activités de sensibilisation ; - Adoption des démarches qualité par les autorités nationales	Rapports d'activités	Engagement des parties intéressées ;
Activité 6.4.2.1. Faciliter la mise en place un cadre de concertation et de dialogue entre les parties prenantes à la mise en œuvre des activités liées au développement de l'INQ	Un cadre de concertation et de dialogue est mis en place entre les parties prenantes pour la mise en œuvre des activités liées au développement de l'INQ	cadre de concertation et de dialogue	- Cadre de concertation et de dialogue adopté ; - Rapports d'activités	Engagement politique
Activité 6.4.3.1. Conduire une étude de faisabilité pour la mise en place d'un Fonds de soutien à la promotion de la qualité	Une étude pour la mise en place d'un Fonds de soutien à la promotion de la qualité est réalisée	Etude disponible	Rapport	Engagement politique

Activité 6.4.3.2. Faire un plaidoyer pour la mise en place un fonds pérenne de soutien à l'INQ	Les autorités nationales sont sensibilisées sur un fonds pérenne de soutien à l'INQ	Existence et fonctionnalité du fonds	Rapports d'activités	- Volonté politique ; - Disponibilité des ressources financières
Activité 6.4.4.1. Introduire les questions relatives à la qualité en référence aux normes et systèmes de certification dans les appels d'offres des marchés publics	Les questions relatives à la qualité en référence aux normes et systèmes de certification dans les appels d'offres des marchés publics	Révision du code des marchés publics	- Texte d'intégration du critère de la qualité dans les appels d'offre; - Nombre de dossiers d'appels d'offres intégrant le critère de la qualité	Disponibilité des ressources humaines et financières
Activité 6.4.5.1. Faciliter la mise en place des mesures d'accompagnement à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité	Des mesures d'accompagnement à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité sont mises en place	Mesures d'accompagnement effectives au plan national	Listes de mesures d'accompagnement prises et effectives	Engagement politique
Activité 6.4.5.2. Mettre en place des mesures incitatives (allègement fiscal) à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité	Des mesures incitatives sont mises en place pour encourager les entreprises à s'engager dans la qualité	Mesures incitatives effectives au plan national	Code des impôts	Engagement politique

6.5. APPUI AUX ASSOCIATIONS DES CONSOMMATEURS				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 6.5.1.1. Soutenir financièrement et matériellement les associations de consommateurs et les associations de promotion de la qualité	Les associations de consommateurs ainsi que les associations de promotion de la qualité sont soutenues financièrement et matériellement	Nombre d'actions de soutien	Rapports d'activités	- Disponibilité des ressources matérielles et financières ; - Engagement des associations de consommateurs et des associations de promotion de la qualité
Activité 6.5.2.1. Adopter la loi sur la protection des consommateurs	La loi sur la protection des consommateurs est adoptée par les autorités habilitées	Texte de loi adoptée et publiée dans le Journal Officiel	Procès - Verbal d'adoption	Engagement des différents acteurs
Activité 6.5.2.2. Sensibiliser et former le personnel technique et les agriculteurs producteurs sur les BPA notamment sur l'emploi des pesticides homologués, sur l'hygiène et la traçabilité, sur l'utilisation des médicaments vétérinaires, etc.	Les encadreurs techniques et les agriculteurs producteurs sont sensibilisés et formés sur les BPA	- Nombre de séances ; - Nombre d'encadreurs techniques et producteurs formés sur les BPA	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières

Activité 6.5.3.1. Soutenir leurs actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, etc.	Les actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, ... sont appuyées financièrement	Nombre d'activités et supports de sensibilisation	Listes et rapports d'activités	- Engagement des consommateurs et autres acteurs; - Disponibilité de ressources humaines et financières
Activité 6.5.4.1. Organiser un symposium sur la qualité des produits made in Comores	Un symposium sur la qualité des produits made in Comores est organisé	Les entreprises participent au symposium	Rapports d'activités	- Engagement des entreprises ; - Disponibilité des ressources financières

6.6. PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN CHARGE DE LA QUALITÉ ET DE LA NORMALISATION				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 6.6.1.1. Faciliter la participation active et pérenne aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation	la participation active et pérenne aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation est assurée	- Nombre de participations aux activités	Rapports de mission	Disponibilité durable des ressources financières
Activité 6.6.1.2. Promouvoir l'autonomisation financière de la DQ et des organismes apparentés au contrôle de la qualité	L'autonomisation financière de la DQ et des organismes apparentés au contrôle de la qualité est promue	Nombre d'organismes avec autonomie financière	Rapports d'activités	Disponibilité des ressources financières

6.7. RENFORCEMENT DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ				
Activités	Résultats attendus	Indicateurs de réussite	Source de vérification	Hypothèses
Activité 6.7.1.1. Favoriser le dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité	Le dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité est enclenché	- Nombre de réunions organisées;	Rapports d'activités	Engagement du public et du privé
Activité 6.7.1.2. Organiser des ateliers, panels, tables rondes avec les PTF en vue d'inciter le secteur privé à participer au financement de l'INQ	Le secteur privé est incité à participer au financement de l'INQ	- Nombre d'acteurs du secteur privé ayant contribué ; - Montants décaissés	Rapports d'activités	- Disponibilité des ressources financières; - Engagement du secteur privé
Activité 6.7.1.3. Impliquer les associations des consommateurs et autres organismes apparentés à ce dialogue	L'implication des associations des consommateurs et autres organismes apparentés est effective à ce dialogue	- Nombre de réunions organisées;	Rapports d'activités	Engagement des associations des consommateurs et autres organismes apparentés

Annexe 2 : Plan d'action de la Politique Nationale Qualité

1. NORMALISATION														
Activités	Chronogramme										Budget (KMF)			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 1.1.1. Elaborer le texte de la création du BCN	X	X									2 000 000			Mini Commerce et Industrie
Activité 1.1.2. 1 Renforcer le BCN			X	X	X	X	X	X	X	X		34 000 000	7 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.1.2.2 Mettre en place des antennes de BCN			X	X	X	X	X	X	X	X	0	25 000 000	20 000 000	BCN
Activité 1.2.1. Doter le BCN en ressources humaines qualifiées			X	X	X	X	X	X	X	X		8 000 000	7 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.2.2. Mobiliser les ressources financières pour le BCN normalisation			X	X	X	X	X	X	X	X		9 000 000	6 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.2.3. Doter en matériels et équipements pour le BCN			X	X	X	X	X	X	X	X		10 000 000	5 000 000	Mini Commerce et Industrie

Activité 1.3.1. Réhabilitation du local du BCN			X	X	X	X	X	X	X	X		90 000 000	35 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.3.2. Equiper le local du BCN			X	X	X	X	X	X	X	X		50 000 000	50 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.3.3 Elaborer un plan de normalisation					X	X						5 000 000		BCN
Activité 1.4.1. Sensibiliser et vulgariser auprès des entreprises aux normes nationales, régionales et internationales homologuées			X	X	X	X	X	X	X	X		3 900 000	3 000 000	Mini Agriculture/Mini Commerce et Industrie
Activité 1.4.2. Sensibiliser et vulgariser auprès de l'opinion publique aux normes nationales, régionales et internationales homologuées			X	X	X	X	X	X	X	X		5 100 000	3 000 000	Mini Agriculture/Mini Commerce et Industrie
Activité 1.5.1. Elaborer et mettre en œuvre des plans de communication	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	4 000 000	7 500 000	6 500 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.5.2. Faire l'ingénierie et l'exécution des formations	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	5 000 000	7 500 000	6 500 000	Mini Commerce et Industrie / Université

Activité 1.5.3. Mobiliser les ressources financières adéquates	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 500 000	2 000 000	1 500 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.6.1. Sensibiliser et impliquer le secteur privé à participer aux activités de normalisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 500 000	2 500 000	2 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.6.2. Appuyer et soutenir le secteur privé à participer aux activités de normalisation	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 000 000	2 000 000	1 500 000	BCN
Activité 1.6.3 Participer aux activités régionales, nationales et internationales de normalisation			X	X	X	X	X	X	X	X	5 000 000	16 460 000	35 125 000	BCN, Codex
Activité 1.7.1. Elaborer le texte de la mise en place du CNQ	X	X									500 000			Mini Commerce et Industrie
Activité 1.7.2. Rendre fonctionnel le CNQ				X	X	X	X	X	X	X		2 000 000	1 500 000	
Activité 1.8.1. Faire adhérer le BCN auprès des institutions régionales et internationales					X	X	X	X	X	X		4 396 650	2 850 000	

Activité 1.8.2. Plaidoyer auprès des autorités compétentes pour une contribution pérenne auprès des institutions régionales et internationales					X	X	X	X	X	X		1 500 000	1 500 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.9.1. Appuyer les unités sectorielles en charge de l'analyse et de l'évaluation des risques							X	X	X	X			25 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 1.9.2. Communiquer tout risque par des moyens appropriés.									X	X			3 500 000	BCN
Activité 1.10.1 : Élaborer une loi relative à la normalisation sur la qualité	X	X	X	X	X	X					5 000 000	8 850 000		BCN
Activité 1.10.2 : Valider le projet de loi relative à la normalisation sur la qualité			X	X	X	X						7 550 000		BCN
Activité 1.10.3 : Adopter la loi relative à la normalisation sur la qualité					X	X	X	X	X			4 520 000	4 000 000	BCN
Activité 1.11.1 Mettre en place le CNCA (comité national du codex			X	X	X	X						20 500 000	22 000 000	DNSAE, CNQ

alimentarius) avec son nouveau bureau														
Activité 1.11.2 Elaborer un manuel de procédure relative à l'élaboration, adoption des normes et à la préparation des positions nationales					X	X	X					8 500 000		DNSAE, CNQ
Activité 1.11.3 Former le CNCA sur le codex et la sécurité sanitaire des aliments							X	X				12 000 000	8 000 000	DNSAE, CNQ
Activité 1.11.4 Sensibiliser les décideurs sur l'importance du codex				X	X	X	X	X	X	X		2 500 000	2 000 000	DNSAE, CNQ
Activité 1.11.5 Elaborer et valider une politique national de surveillance des aliments							X	X	X			8 000 000		DNSAE, CNQ
Activité 1.11.6 Mettre en place une politique nationale du codex					X	X	X	X	X	X		17 500 000		DNSAE, CNQ
Activité 1.11.7 Sensibiliser les secteurs public et privé sur les normes nationales adoptés				X	X	X	X	X	X	X		9 300 000	11 000 000	DNSAE, CNQ

Activité 1.11.8 Publier et vulgariser les normes nationales adoptées					X	X	X	X	X	X		20 000 000	15 000 000	BCN, CNQ
Activité 1.11.9 Créer d'autres comités techniques selon les besoins					X	X	X	X				10 000 000	10 000 000	BCN, CNQ
Activité 1.11.10 Organiser un voyage d'étude et d'échange pour certains membres du CNCA, CNQ et BCN, dans un pays de la région de préférence				X	X	X	X	X	X	X		35 800 000	50 000 000	MIN Industrie, DNSAE, CNQ
Activité 1.11.11 Créer un site web pour la vulgarisation de l'information								X	X	X		17 500 000	8 300 000	MIN Industrie, BCN

TOTAL 1 (NORMALISATION)	Année 1	Année 2	Année 3
	25 500 000	468 376 650	353 775 000

2. REGLEMENTATION TECHNIQUE														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 2.1.1. Mettre à jour les différents textes législatifs et réglementaires au contexte national, régional et international			X	X								3 500 000		Mini Commerce et Industrie
Activité 2.1.2. Réviser l'arrêté portant structuration du Comité National des obstacles Technique au Commerce et définir la mission de coordination et concertation du règlement technique				X	X	X						1 500 000		Mini Commerce et Industrie
Activité 2.1.3. Clarifier les attributions des organismes de contrôle et d'inspection au regard de la réalité sur le terrain en rapport avec leurs domaines de compétences spécifiques						X	X	X	X	X		650 000	1 000 000	Mini Commerce et Industrie

Activité 2.1.4. Mettre en place un cadre harmonisé sur les différents mandats des différentes institutions de contrôle de la qualité						X	X	X	X	X		1 000 000	1 750 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 2.2.1. Mobiliser les parties prenantes sur les provisions et l'application de ces textes législatifs et réglementaires						X	X	X	X	X		1 250 000	2 250 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 2.3.1. Sensibiliser les régulateurs sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques						X	X	X	X	X		1 250 000	2 250 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 2.3.2. Former les régulateurs sur les bonnes pratiques d'élaboration et de mise en œuvre des règlements techniques						X	X	X	X	X		1 500 000	3 000 000	Mini Commerce et Industrie / Université des Comores

Activité 2.3.3. Rendre obligatoire certaines normes importantes pour la protection du consommateur et de l'environnement				X	X	X	X	X	X	X		6 500 000		Mini Production, Santé et Industrie
--	--	--	--	---	---	---	---	---	---	---	--	-----------	--	--

TOTAL 2 (REGLEMENTATION TECHNIQUE)	Année 1	Année 2	Année 3
	0	17 150 000	10 250 000

3. METROLOGIE														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 3.1.1. Sensibiliser les parties prenantes, particulièrement les entreprises, sur les enjeux de la métrologie	x	x									2 500 000			Mini Commerce et Industrie
Activité 3.2.1. Réhabiliter un laboratoire national de métrologie			X	X	X	X	X	X	X	X		90 000 000	35 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 3.2.2. Fournir et maintenir les équipements du laboratoire de métrologie et élargir son champ d'action pour lui permettre de couvrir les besoins nationaux			X	X	X	X	X	X	X	X		100 000 000	50 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 3.2.3. Accompagner le Laboratoire de métrologie à l'accréditation				X	X	X	X	X	X	X		9 000 000	6 000 000	Mini Commerce et Industrie

Activité 3.2.4. Créer des laboratoires sectoriels d'étalonnage							X	X	X	X			150 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 3.3.1. Former le personnel en matière de métrologie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	7 500 000			Mini Commerce et Industrie / Université
Activité 3.3.2. Assurer la couverture nationale pour la vérification des poids, des mesures, des instruments de pesage et de mesure				X	X	X	X	X	X	X		15 000 000	15 000 000	Mini Commerce et Industrie
Activité 3.3.3. Insérer les modules sur la métrologie dans le cursus de l'éducation tertiaire ou vocationnel			X	X	X	X	X	X	X	X		12 000 000	8 000 000	Mini Commerce et Industrie / Université
Activité 3.4.1. Assurer la traçabilité des mesures au niveau national, tout en assurant leur raccordement aux étalons internationaux			X	X	X	X	X	X	X	X		5 000 000	5 000 000	

Activité 3.4.2. Participer aux tests d'inter-comparaison en matière de métrologie							X	X	X	X			5 000 000	
Activité 3.4.3. Assurer l'adhésion de l'ONM aux organismes internationaux notamment le BIPM, l'OIML, etc.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	2 500 000	2 500 000	2 000 000	

TOTAL 3 (METROLOGIE)	Année 1	Année 2	Année 3
	12 500 000	233 500 000	276 000 000

4. ACCREDITATION														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s) Ministère de tutelle
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 4.1.1. Nommer et Installer un point focal national	X	X									2 500 000			MINI ECONOMIE
Activité 4.2.1. Renforcer les capacités du point focal national			X	X	X	X	X	X	X	X		15 000 000	18 000 000	MINI ECONOMIE UNIVERSITE

Activité 4.2.2. Doter en équipement le point focal national			X	X	X	X	X	X	X	X		6 000 000	4 000 000	MINI ECONOMIE
Activité 4.3.1. Conclure un partenariat avec des organismes d'accréditation régionaux et internationaux			X	X	X	X	X	X	X	X		5 250 000	10 000 000	

TOTAL 4 (ACCREDITATION)	Année 1	Année 2	Année 3
	2 500 000	26 250 000	32 000 000

5. EVALUATION DE LA CONFORMITÉ														
5.1. INSPECTION														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 5.1.1.1. Mener un diagnostic des textes législatifs et règlementaires nationaux en vue de les adapter au nouveau contexte régional et international			X	X	X	X	X	X	X	X		2 000 000	1 000 000	MINI AGRI / COMMERCE
Activité 5.1.1.2. Adapter les attributions des différents organismes d'inspection pour éviter les conflits de compétences			X	X	X	X						2 000 000		MINI AGRI / COMMERCE
Activité 5.1.2.1. Doter en ressources humaines, matérielles et financières			X	X	X	X	X	X	X	X		50 000 000	50 000 000	MINI AGRI / COMMERCE/UNIVERSITE

adéquates des organismes d'inspection														
Activité 5.1.3.1. mettre en place un système de management de la qualité en vue de leur accréditation selon la norme ISO/CEI 17 020 pour les organismes d'inspection						X	X	X	X	X		2 000 000	8 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE
Activité 5.1.4.1. Mener une étude pour instaurer des mécanismes de contrôle intégré pour une synergie entre les différentes structures			X	X	X	X	X					2 000 000	1 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE
Activité 5.1.4.2. Elaborer et faire adopter les textes réglementaires.			X	X								4 000 000		MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE

Activité 5.1.4.3. Réaliser les contrôles officiels auprès des acteurs concernés	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	4 000 000	8 000 000	8 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE
Activité 5.1.5.1. Elaborer et mettre en œuvre les plans de mise en œuvre de la politique nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments avec une définition des rôles et responsabilités des différents acteurs					X	X	X	X	X	X		1 000 000	2 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE
Activité 5.1.5.2. Mettre en place un système d'analyse des risques liés aux aliments							X	X	X	X			10 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE
Activité 5.1.5.3. Mettre en place un organisme de coordination des activités de Sécurité Sanitaire des Aliments		X	X	X	X	X	X	X	X	X	8 000 000	16 000 000	16 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE

Activité 5.1.5.3. Recueillir, centraliser et traiter les informations sur la SSA pour mieux communiquer sur les risques SPS							X	X	X	X			8 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE / SANTE
Activité 5.1.6.1. Mener une étude en vue d'adapter les attributions des différents organismes d'inspection pour éviter les conflits de compétences				X	X								3 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE
Activité 5.1.6.2. Etendre les services d'inspection à tout le territoire national dont les frontières				X	X	X	X	X	X	X			4 200 000	5 800 000 MINI AGRI / COMMERCE / INDUSTRIE

TOTAL 5.1. (INSPECTION)	Année 1	Année 2	Année 3
	12 000 000	94 200 000	109 800 000

5.2. ANALYSES ET ESSAIS														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 5.2.1.1. Créer une plateforme de coopération entre les laboratoires					X	X						5 000 000	5 000 000	MINI AGRI / COMMERCE
Activité 5.2.1.2. Participer aux tests d'inter-comparaison au niveau national, régional et international						X	X	X	X	X		3 000 000	10 000 000	MINI AGRI / COMMERCE
Activité 5.2.1.3. Renforcer les capacités du personnel technique des différents laboratoires sur la maintenance des équipements						X	X	X	X	X		9 000 000	36 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / UNIVERSITE
Activité 5.2.2.1. Réaliser une étude d'une cartographie des laboratoires en vue d'une mutualisation et plus d'efficacité					X	X	X	X	X	X		1 500 000	3 000 000	MINI AGRI / COMMERCE

Activité 5.2.2.2. Réaliser une étude en vue de développer une stratégie de mécanisme de financement durable des activités des laboratoires			X	X								7 000 000		MINI AGRI / COMMERCE
Activité 5.2.3.1. Renforcer les capacités du personnel technique des différents laboratoires sur le management de la qualité					X	X	X	X	X	X		2 000 000	10 000 000	MINI AGRI / COMMERCE / UNIVERSITE
Activité 5.2.4.1. Appuyer les différents laboratoires identifiés comme prioritaires en matériel et équipements							X	X	X	X			45 000 000	MINI AGRI / COMMERCE
Activité 5.2.4.2. Aligner les laboratoires et leur environnement aux normes internationales							X	X	X	X			23 500 000	MINI AGRI / COMMERCE
Activité 5.2.4.3. Renforcer les capacités du personnel technique des différents laboratoires sur les procédures							X	X	X	X			8 500 000	MINI AGRI / COMMERCE / UNIVERSITE

opérationnelles normalisées														
Activité 5.2.4.4. Accompagner des laboratoires pour leur accréditation							X	X	X	X			7 000 000	MINI AGRI / COMMERCE

TOTAL 5.2. (ANALYSES ET ESSAIS)	Année 1	Année 2	Année 3
	0	27 500 000	148 000 000

5.3. CERTIFICATION														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 5.3.1.1. Renforcer les capacités du personnel du BCN, société civile et du secteur privé sur la certification « produits »			X	X	X	X						10 500 000		MINI ECONOMIE INDUSTRIE PRODUCTION UNIVERSITE
Activité 5.3.1.2. Inventorier les produits prioritaires pour lesquels il faut développer les normes en vue d'accroître l'économie nationale				X	X	X	X	X	X	X		1 750 000	3 000 000	MINI ECONOMIE INDUSTRIE PRODUCTION
Activité 5.3.1.3. Promouvoir la marque nationale de conformité aux normes et en assurer sa protection			X	X	X	X	X	X	X	X		5 500 000	6 500 000	MINI ECONOMIE INDUSTRIE PRODUCTION
Activité 5.3.1.4. Développer et réactualiser les règlements particuliers de certification « produits » suivant les référentiels						X	X	X	X	X		1 500 000	3 000 000	MINI ECONOMIE INDUSTRIE PRODUCTION

Activité 5.3.1.5. Systématiser la certification « produits »						X	X	X	X	X		5 000 000	10 000 000	MINI ECONOMIE / INDUSTRIE / PRODUCTION
Activité 5.3.2.1. Renforcer les capacités du personnel du BCN et du secteur privé sur la certification « système »			X	X	X	X						10 500 000		MINI ECONOMIE / INDUSTRIE / PRODUCTION / UNIVERSITE
Activité 5.3.2.2. Systématiser la certification « système »							X	X	X	X			10 500 000	MINI ECONOMIE / INDUSTRIE / PRODUCTION
Activité 5.3.3.1. Encadrer les activités des organismes internationaux intervenant dans la certification « système »						X	X	X	X	X		2 000 000	5 500 000	MINI ECONOMIE / INDUSTRIE / PRODUCTION

TOTAL 5.3. (CERTIFICATION)	Année 1	Année 2	Année 3
	0	15 750 000	28 000 000

6. PROMOTION DE LA QUALITÉ														
6.1. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS D’ACTION DES ENTREPRISES ET DES STRUCTURES D’APPUI														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 6.1.1.1. Informer, sensibiliser, mobiliser et former les entreprises (publiques et privées) et les gestionnaires de laboratoires (publics et privés) sur les systèmes de management de la qualité : ISO 9001, ISO 14001, ISO 22000, ISO 17 025, ISO 15 189, etc.											1 000 000	3 000 000	3 000 000	MINI COMMERCE / INDUSTRIE / PRODUCTION ONG, CCI, etc.
Activité 6.1.1.2. Informer, sensibiliser, mobiliser et former les entreprises (publiques et privées) et les gestionnaires de laboratoires (publics et											3 000 000	3 000 000	3 000 000	MINI COMMERCE / INDUSTRIE / PRODUCTION ONG, CCI

privés) sur les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) et de fabrication, et le HACCP, etc.														
Activité 6.1.2.1. Accompagner les entreprises (publiques et privées) et les laboratoires (publics et privés) dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de communication et de formation				X	x	x						3 000 000		MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION, CCI
Activité 6.1.3.1. Assurer la formation continue des spécialistes/consultants en systèmes de management de la qualité		x	x	X	x	x	x	x	x	x	700 000	3 000 000	2 300 000	MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION UNIVERSITE, CCI
Activité 6.1.4.1. Faciliter les entreprises (publiques et privées) dans la mise en place de SMQ, y compris ISO		x	x	X	x	x	x	x	x	x	500 000	1 500 000	2 000 000	MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION UNIVERSITE ; CCI

6.2. PROMOTION DE LA CULTURE QUALITÉ														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 6.2.1.1. Appuyer financièrement les actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, etc.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	6 000 000	12 000 000	12 000 000	MINI COMMERCE / INDUSTRIE / PRODUCTION / UNIVERSITE
Activité 6.2.2.1. Contribuer à la professionnalisation		X	X	X	X	X	X	X	X	X	700 000	2 800 000	2 500 000	MINI COMMERCE / INDUSTRIE / PRODUCTION / UNIVERSITE, ONG
Activité 6.2.2.2. Soutenir l'introduction des curricula en management de la qualité dans le cursus des institutions de formation		X	X	X	X	X	X	X	X	X	1 200 000	4 800 000	4 000 000	MINI COMMERCE / INDUSTRIE / PRODUCTION / Commerce / Education (Direction de la Formation technique et professionnelle) / UNIVERSITE

Activité 6.2.3.1 : Mettre en place une plateforme au concept qualité au sein du BCN					X	X	X	X	X			5 000 000	5 000 000	
---	--	--	--	--	---	---	---	---	---	--	--	-----------	-----------	--

TOTAL 6.2. (PROMOTION DE LA CULTURE QUALITE)	Année 1	Année 2	Année 3
	7 900 000	24 600 000	23 500 000

6.3. INSTITUTIONNALISER UN PRIX COMORIEN DE LA QUALITE														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 6.3.1.1. Mettre en place un comité d'évaluation sous tutelle du CNQ			X	X								2 000 000		MINI ECONOMIE INDUSTRIE/Secteur Privé/Société Civile
Activité 6.3.1.2 Doter de moyens matériels et financiers le comité d'évaluation			X	X	X	X						12 000 000		MINI ECONOMIE INDUSTRIE
Activité 6.3.2.1. Organiser les journées internationales sur la qualité			X	X	X	X	X	X	X	X		30 000 000	30 000 000	MINI ECONOMIE INDUSTRIE/CCIA /Santé/Un iversité

(normalisation ; accréditation ; métrologie, ...)														
Activité 6.3.2.2. Instaurer une journée nationale de la qualité												40 000 000	40 000 000	MINI ECONOMIE / INDUSTRIE/CCIA

TOTAL 6.3. (INSTITUTIONNALISER UN PRIX COMORIEN DE LA QUALITE)	Année 1	Année 2	Année 3
	0	84 000 000	70 000 000

6.4. PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À LA QUALITÉ														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Année 1		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Activité 6.4.1.1. Faire un plaidoyer auprès des autorités nationales sur les enjeux de la qualité			X	X	X	X	X	X	X	X		2 000 000	2 000 000	MINI COMMERCE / INDUSTRIE / PRODUCTION / Secteur privé/Société Civile.
Activité 6.4.2.1. Faciliter la mise en place un cadre de concertation et de dialogue entre les parties prenantes à la mise en		X	X	X	X	X	X	X	X	X	390 000	1 560 000	1 550 000	MINI COMMERCE / INDUSTRIE / PRODUCTION/ Santé/Université.

œuvre des activités liées au développement de l'INQ														
Activité 6.4.3.1. Conduire une étude pour la mise en place d'un Fonds de soutien à la promotion de la qualité			X	X	X	X	X	X	X	X		1 500 000	1 500 000	MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION
Activité 6.4.3.2. Faire un plaidoyer pour la mise en place un fonds pérenne de soutien à l'INQ			X	X	X	X	X	X	X	X		2 000 000	2 000 000	MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION
Activité 6.4.4.1. Introduire les questions relatives à la qualité en référence aux normes et systèmes de certification dans les appels d'offres des marchés publics		X	X	X	X	X	X	X	X	X	780 000	3 120 000	3 100 000	MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION
Activité 6.4.5.1. Faciliter la mise en place des mesures d'accompagnement à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité		X	X	X	X	X	X	X	X	X	950 000	3 800 000	3 750 000	MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION

Activité 6.4.5.2.															
Mettre en place des mesures incitatives (allègement fiscal) à l'attention des entreprises engagées dans une démarche qualité	X	X	X	X	X	X	X	X	X		1 500 000				MINI COMMERCE INDUSTRIE PRODUCTION
												6 000 000	5 500 000		

TOTAL 6.4. (PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A LA QUALITE)	Année 1	Année 2	Année 3
	3 620 000	19 980 000	19 400 000

6.5. APPUI AUX ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS															
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)	
	Anné		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3		
	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T					
Activité 6.5.1.1. Soutenir financièrement et matériellement les associations de consommateurs et les associations de promotion de la qualité													3 500 000	6 870 000	MINI INDUSTRIE/PRODU CTION/SANTE/COM MERCE
Activité 6.5.2.1. Adopter la loi sur la protection des consommateurs														9 000 000	MINI INDUSTRIE/PRODU CTION/SANTE/COM MERCE

Activité 6.5.2.2. Sensibiliser et former le personnel technique et les agriculteurs producteurs sur les BPA notamment sur l'emploi des pesticides homologués, sur l'hygiène et la traçabilité, sur l'utilisation des médicaments vétérinaires, etc.)									X	X			12 000 000	MINI INDUSTRIE/PRODU CTION/SANTE/COM MERCE
Activité 6.5.3.1. Soutenir leurs actions de sensibilisation à travers différentes activités et supports : conférences publiques, émissions TV et radio, publications, etc.					X	X	X	X	X	X		1 000 000	2 000 000	MINI INDUSTRIE/PRODU CTION/SANTE/COM MERCE
Activité 6.5.4.1. Organiser un symposium sur la qualité des produits made in Comores										X			30 000 000	MINI INDUSTRIE/PRODU CTION/SANTE/COM MERCE

TOTAL 6.5. (APPUI AUX ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS)	Année 1	Année 2	Année 3
	0	4 500 000	59 870 000

6.6. PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN CHARGE DE LA QUALITÉ ET DE LA NORMALISATION														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Anné		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T				
Activité 6.6.1.1. Faciliter la participation active et pérenne aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation							X	X	X	X			25 000 000	MINI COMMERCE/INDUSTRI E/SANTE/PRODUCTION
Activité 6.5.1.2. Promouvoir l'autonomisation financière de la DQ et des organismes apparentés au contrôle de la qualité							X	X	X	X			12 000 000	MINI COMMERCE/INDUSTRI E/PRODUCTION

TOTAL 6.6. (PARTICIPATION AUX ACTIVITES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN CHARGE DE LA QUALITE ET DE LA NORMALISATION)	Année 1	Année 2	Année 3
	0	0	37 000 000

6.7. RENFORCEMENT DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVÉ POUR LA PROMOTION DE LA QUALITÉ														
Activités	Chronogramme										Budget			Responsable(s)
	Anné		Année 2				Année 3				Année 1	Année 2	Année 3	
	T	T	T	T	T	T	T	T	T	T				
Activité 6.7.1.1. Favoriser le dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité			X	X	X	X	X	X	X	X		8 000 000	7 000 000	MINI COMMERCE/INDUSTRIE/ SANTE/PRODUCTION
Activité 6.7.1.2. Organiser des ateliers, panels, tables rondes avec les PTF en vue d'inciter le secteur privé à participer au financement de l'INQ			X	X	X	X	X	X	X	X		7 000 000	6 000 000	MINI COMMERCE/INDUSTRIE/ SANTE/PRODUCTION
Activité 6.7.1.3. Impliquer les associations des consommateurs et autres organismes apparentés à ce dialogue			X	X	X	X	X	X	X	X		8 000 000	7 000 000	MINI COMMERCE/INDUSTRIE/ SANTE/PRODUCTION

TOTAL 6.7. (RENFORCEMENT DU DIALOGUE PUBLIC-PRIVE POUR LA PROMOTION DE LA QUALITE)	Année 1	Année 2	Année 3
	0	23 000 000	20 000 000

TABLEAU RECAPITULATIF

N°	RUBRIQUE	Année 1	Année 2	Année 3	Total
1.	Normalisation	25 500 000	468 376 650	353 775 000	847 651 650
2.	Règlement Technique		17 150 000	10 250 000	27 400 000
3.	Métrologie	12 500 000	233 500 000	276 000 000	522 000 000
4.	Accréditation	2 500 000	26 250 000	32 000 000	60 750 000
5.	Evaluation de la conformité				
5.1	Inspection	12 000 000	94 200 000	109 800 000	216 000 000
5.2	Analyses et Essais		27 500 000	148 000 000	175 500 000
5.3	Certification		15 750 000	28 000 000	43 750 000
6.	Promotion de la qualité				
6.1	Renforcement des capacités d'action des entreprises et des structures d'appui	5 200 000	13 500 000	10 300 000	29 000 000
6.2	Promotion de la culture qualité	7 900 000	24 600 000	23 500 000	56 000 000
6.3	Institutionnaliser un prix comorien de la qualité		84 000 000	70 000 000	154 000 000
6.4	Promotion d'un environnement favorable à la qualité	3 620 000	19 980 000	19 400 000	43 000 000
6.5	Appui aux Associations de consommateurs		4 500 000	59 870 000	64 370 000
6.6	Participation aux activités des organisations internationales en charge de la qualité et de la normalisation			37 000 000	37 000 000
6.7	Renforcement du dialogue Public-Privé pour la promotion de la qualité		23 000 000	20 000 000	43 000 000
TOTAL GENERAL (KMF)		69 220 000	1 052 306 650	1 197 895 000	2 319 421 650
TOTAL GENERAL (EURO)		140 700,28	2 138 974,86	2 434 905,54	4 714 580,68
* 1 Euro = 491,96775 KMF					